

L'Echo des Iles



avec cette édition
pochette à conserver

(voir explication
en page 4)

Sommaire

Le mot du maire 3

Vie communale 4

Législation, communications diverses 4-5

Travaux 5

Commission environnement 6

Commission voirie sécurité 7

Bibliothèque municipale 7

Événements de la commune 8

Comptes rendus des réunions 8-9

Urbanisme 10

Annonces futures réunions de quartiers 15

Armée 15

Vie scolaire 16

Le mot du directeur 16

Poème 17

Un fruit pour le goûter 18

Service minimum d'accueil 18

Budget municipal pour l'école primaire 18

Cantine et garderie périscolaire 19

Vie associative 10

Le vrai visage de l'agriculture 20

Association paroissiale 20

Arenthon Environnement 21

La R'biolle 22

Football Club Arenthon Scientrier (FCAS) 22

Association Serbe 23

Association Energy Dance 23

Association des Parents d'Elèves 23

Vie intercommunale 17

CCPR 24-25

Centre de loisirs sans hébergement 25

SIVU - Espace nautique des Foron 26

Maison de l'emploi du Pays Rochois 26-27

Comptes rendus 28

Conseil municipal du 01/12/2008 28

Conseil municipal du 12/01/2009 30

Conseil municipal du 09/02/2009 33

Conseil municipal du 02/03/2009 36

Conseil municipal du 23/03/2009 38

Conseil municipal du 27/04/2009 41

Etat-Civil couverture

Infos pratiques

Coordonnées de la mairie:

Adresse: 22, route de Reignier

Téléphone: 04 50 25 51 87

Fax: 09 70 62 36 70

e-mail: commune.arenthon@orange.fr

Permanence de M. le Maire (sur rendez-vous): le lundi de 9 h 00 à 11 h 30 et le jeudi de 16 h 00 à 19 h 00.

Rencontre avec les adjoints: sur rendez-vous.

Pour contacter l'équipe municipale:

Vos réactions, vos questions, vos suggestions nous intéressent!

Votre participation nous permettra de mieux orienter nos décisions et nos actions dans l'intérêt de notre commune. Aussi, n'hésitez pas à nous les transmettre par courrier adressé à la mairie d'Arenthon ou à l'adresse

e-mail commune.arenthon@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public:

Lundi: 9 h 00 - 12 h 00

Mardi: 14 h 00 - 18 h 30

Mercredi: 8 h 30 - 11 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00

Jeudi: 14 h 00 - 19 h 00

Le mot du Maire

Les diverses réflexions annoncées dans le bulletin de décembre se poursuivent et pour certaines vont se concrétiser; en effet l'élaboration du PLU va commencer et durant deux ans nous allons travailler avec un Urbaniste M. Jérôme Espargilière; les étapes importantes de ce document vous seront exposées dans des réunions publiques où toutes vos remarques, vos questions seront prises en compte; c'est par la concertation que ce document qui devra définir l'avenir de notre village pour les quinze prochaines années sera élaboré.

Malgré quelques aléas, le projet Logements Sociaux et Mini-crèche sur le terrain de la coopérative fruitière se poursuit; avec l'aide du pôle de compétences mise à disposition par le Conseil Général nous allons faire une étude de faisabilité (nombre de logements et montage financier).

Le projet d'aménagement du Carrefour des Chars a été soumis à la Commission Voirie du Conseil Général; une réunion avec les habitants du hameau sera organisée afin de leur soumettre ce projet et que toutes les remarques, dans la mesure du possible, soient prises en considération.

Durant l'année 2010, nous voulons rénover l'épicerie afin d'en faire un lieu accueillant et agréable à travailler pour Irène notre sympathique épicière. Les autres réflexions annoncées sont toujours d'actualité.

Comme vous pouvez le voir malgré la crise nous voulons aller de l'avant et demeurer optimiste; nous désirons maintenir et améliorer tous les services rendus à vous Arentthonaises et Arentthonais et de faire de notre village un lieu où il fait bon vivre. C'est pour cela que le budget voté en mars a été fait avec beaucoup d'attention, de réflexions et de concertation.

Comme je vous l'avais annoncé en décembre, l'équipe municipale a décidé de vous demander une participation plus accrue dans les ressources financières de notre commune; en effet une augmentation du produit fiscal par le biais des quatre taxes a été votée (9 pour et 6 contre). Sachant que nous nous trouvons dans une période difficile pour beaucoup de gens, cette faible augmentation (10,34 €/an/habitant) sera peut-être mal perçue mais comme je vous l'ai dit nous devons maintenir et améliorer notre cadre de vie communale; grâce à votre solidarité et votre compréhension nous allons pouvoir atteindre notre but et je pense que nous pouvons regarder l'avenir avec confiance.

Je vous souhaite de bonnes vacances pour cet été 2009.

Alain VELLUZ

Puits et forage

Le décret du 2 juillet 2008 fixe l'obligation, pour chaque particulier qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique, de déclarer cet ouvrage ou son projet d'ouvrage en mairie. Cette obligation est rentrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009.

Ainsi, tout nouvel ouvrage réalisé après le 1^{er} janvier 2009 devra faire l'objet de cette déclaration au plus tard 1 mois avant le début des travaux. Concernant les ouvrages existants au 31 décembre 2008, ils devront être déclarés avant le 31 décembre 2009.

Pour cette déclaration, veuillez prendre contact en Mairie pour toutes informations ou retirer le formulaire.

Rénover son logement avec les aides de l'Anah

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) attribue des subventions aux propriétaires qui réalisent des travaux d'amélioration dans les logements qu'ils occupent (propriétaires occupants, sous conditions de ressources) ou dans les logements qu'ils louent (propriétaires bailleurs, sous condition de maîtrise des loyers ouvrant droit à déductions fiscales).

Ces aides peuvent aller de 10 % à 70 % du coût des travaux plafonné.

Pour être subventionnés, les travaux doivent être entrepris dans des logements de plus de 15 ans (sauf conditions particulières). Après les travaux, le logement doit être occupé à titre de résidence

principale par son propriétaire pendant 6 ans ou par le locataire pendant 9 ans. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment, fourniture et pose comprise. Enfin, les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt du dossier de demande de subvention à l'Anah.

Les travaux subventionnés doivent permettre d'améliorer l'habitat en matière de sécurité, de confort, d'économies d'énergie, d'isolation acoustique, de salubrité, d'équipement, d'accessibilité ou de maintien à domicile.

Pour plus d'informations sur les aides de l'Anah dans le département, deux plaquettes à destination des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants ont été réalisées. Elles sont disponibles sur le site Internet de la DDEA: www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr ainsi qu'à l'accueil de votre mairie. Vous pouvez également contacter la délégation locale de l'Anah de la Haute-Savoie:

- par téléphone: 04 50 33 79 60 ou 04 50 33 79 61
- par courrier:
Délégation locale de l'Anah
DDEA de la Haute-Savoie
15 rue Henry Bordeaux
74998 ANNECY CEDEX 9
- par mail:
anah.ddea-74@equipement-agriculture.gouv.fr
- sur place:
bureaux ouverts au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 (l'après-midi sur rendez-vous)

Travaux

Travaux de la maison des associations

Les travaux de la Cure se déroulent normalement. La charpente métallique a été posée en attente de la toiture végétale. La société chargée des travaux d'électricité a réalisé un gros travail sur le chantier. Les dalles chauffantes vont être coulées prochainement. Tout le doublage des parois est presque réalisé.

Hangar communal

Une armoire électrique a été mise en service en dehors de celui-ci et l'employé communal a réalisé une mezzanine dans ce hangar. Son atelier a été isolé pour des économies électriques.

Appartement au-dessus de l'école

Remise aux normes de sécurité par un électricien, et les peintures ont été faites par l'employé communal, celui du directeur sera prévu pour l'année prochaine ainsi que les toilettes des écoles.

Vestiaires du foot

Suite à de nombreux vols avec effractions, plusieurs devis sont en cours pour sécuriser ces lieux.

Commission environnement

Journée ramassage

Un samedi matin à Arenthon, par un beau soleil printanier, nous nous sommes retrouvés pour la journée habituelle de nettoyage.

La veille, dans l'après midi, les enfants de l'école primaire avec les instituteurs et les parents bénévoles ont commencé cette opération. Cette action a pour but de sensibiliser les enfants à respecter la nature, et préventivement, à ce qu'ils deviennent des citoyens respectueux de l'environnement et des autres.

De nombreuses associations étaient présentes à l'invitation de la commission environnement. Le travail de ramassage des débris le long des routes a été facilité par le passage des employés de la voirie du conseil général, notre secteur étant choisi cette année.

Grâce à des moyens adaptés et à une forte représentation de l'association de la chasse d'Arenthon, les secteurs boisés et les zones humides des abords de l'autoroute ont pu être nettoyés (voir photo). Nous profitons pour vous demander de rester vigilants sur ces secteurs et de témoigner en mairie si vous assistez à des dépôts sauvages (des personnes inciviles et irrespectueuses de l'environnement existent malheureusement!)

Nous remercions Christian l'employé de la commune pour sa participation au bon déroulement de la journée, et à l'aide qu'il nous a apportée avec le camion pour nous débarrasser de nos encombrants sacs de débris.

Cette journée s'est terminée par un casse-croûte bien mérité.



Infos cheminement

La reprise du chemin des sablons est terminée (photo ci-joint du chemin qui rejoint la piste de l'autoroute à l'église). Comme déjà cité précédemment dans l'Echo des îles, il permettra aux randonneurs de rejoindre la passerelle à hauteur du lieu-dit la papeterie, pour passer en rive droite de l'Arve. La livraison de cette passerelle étant prévue pour fin juin.



Commission voirie sécurité

La décision de l'acquisition d'un afficheur enregistreur de vitesse mobile a été prise par le conseil. Le but de cette acquisition est de sensibiliser les automobilistes à respecter les limitations dans nos hameaux par l'indication de leurs vitesses.

Une pré-étude de l'aménagement du carrefour des Chars est en attente de validation par le conseil général. Une réunion de concertation avec les riverains sera ensuite organisée fin d'été, début d'automne pour finaliser cette pré-étude.

Le lancement de nouvelles pré-études sur le secteur du cimetière et sur le cheminement piétonnier entre chez Naville et Bourg de Feu a été commandé.



Bibliothèque municipale

Nous vous accueillons toujours les
lundi, mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30
et le samedi de 10h à 11h30
(Vacances scolaires, uniquement les mercredi et vendredi
sauf du 1^{er} au 23 août, ouvert chaque mercredi)

90 familles sont inscrites à la bibliothèque et plus de 200 lecteurs l'utilisent régulièrement.
En 2008, nous avons prêté plus de 4 500 ouvrages (BD, romans, albums, documentaires, magazines) pour grands et petits.
A votre disposition 3 500 titres, 11 magazines et... une équipe dynamique.

L'été des romans policiers : plus de 100 livres à votre disposition

Animations réalisées

Le 7 mars, en partenariat avec Arenthon Environnement et la FRAPNA, l'animation « Les déchets » nous a permis d'en savoir un peu plus.

Le 25 avril, nous avons eu le plaisir d'accueillir notre premier écrivain à la bibliothèque, Eugène, auteur suisse romand, lors d'une rencontre sympathique.

Puis un petit concours dessin « L'auteur fait passer des images à travers des mots, faisons passer des mots à travers des images » a permis de récompenser 4 enfants de l'école.

Enfin, le soir, vous êtes venus nombreux applaudir Eugène, qui nous a joué plusieurs passages de son livre.

Cet automne

Samedi 26 septembre exposition et animation « Le champignon sous toutes ses formes ». Avec Le Bolet du Foron et Arenthon Environnement.

Date à déterminer, Paul Desalmand, écrivain, viendra nous présenter son nouveau livre (à paraître) relatant son enfance... à Arenthon.

Toutes les infos sur notre site web : bm.arenthon.fr
Té.: 04 50 03 92 79



Vie communale



■ Événements de la commune

Concours de fleurissement

Avec l'arrivée des beaux jours, qui n'a pas envie d'embellir sa maison, ses massifs avec des fleurs ?

Comme chaque année, un concours de fleurissement est organisé par la CCPR.

Dans un premier temps, deux représentants de chaque commune font une pré-sélection puis le dernier dimanche de juillet ou le premier d'août, un jury composé d'une quinzaine de personnes élus ou non élues parcourront plus de 100 km en minibus et visiteront environ 80 maisons afin d'attribuer une note à chacune d'entre elles par rapport à la vision générale, au choix des plantes, au mélange des couleurs, au raffinement apporté et en tenant compte de l'environnement.

Les prix sont répartis en plusieurs catégories soit villas, balcons, fermes en activité, fermes rénovées, établissements publics et originalités.

L'année passée un prix a été remis sur une maison à Arenthon ; alors si vous êtes passionnés par les fleurs, venez tenter votre chance d'être récompensé en vous inscrivant à ce concours auprès de votre mairie ou de la CCPR avant le 15 juillet.

Dans l'hiver, une soirée sera organisée pour la remise des lots, tous les inscrits seront conviés. Une rétrospective de la journée leur sera présentée, ils pourront ainsi profiter du fleurissement du pays rochois en général.

Bonne chance à tous !

■ La commune en image

Sortie des aînés dans le Jura



Distribution des roses fête des mères



Comptes rendus des réunions

Rencontre avec les jeunes

Suite à notre souhait de favoriser un dialogue et une communication ouverte et franche, la Municipalité a invité, à la fin du mois de mars, les jeunes de notre commune à participer à deux rencontres: une pour les 12 à 15 ans et l'autre pour les 16 à 20 ans. Le but de ces rencontres était de se connaître, d'étudier avec eux la possibilité de leur apporter un plus au niveau de leurs loisirs, de leur vie sur la commune.

Il faut dire que pas mal de choses ont déjà été faites depuis quelques années, city stade, terrain BMX, stade de skate, jeux pour les plus petits, terrain de pique-nique.

Malheureusement peu de jeunes ont répondu à notre invitation, surtout les 16 à 20 ans, provoquant un peu de déception de la part des organisateurs.

Avec les plus grands – 16 à 20 ans – il a été question d'un tremplin de saut pour vélos tous terrains. Egalement les jeunes pêcheurs s'inquiètent des dégâts faits par les castors et demandaient un suivi et une protection de la pêche.

Pour les plus jeunes – 12 à 15 ans – ils avaient beaucoup plus d'idées; aménagement pour jeux de badminton, volley, atelier théâtre, ateliers créatif, mur d'expression, stand de tir à l'arc, table de ping-pong amovible, aménagement d'une salle pour activités et sports d'intérieur avec grand écran, ludothèque, parcours de santé etc.

Suite à ces rencontres, les idées ont été recensées et seront étudiées par la Commission Jeunesse et Sports. Il a été précisé cependant que certains aménagements et sports existent déjà sur le pays Rochois (mur d'escalade, terrain de tennis...) et ne peuvent se mettre en place qu'au niveau de la communauté de communes car le coût est trop élevé pour notre commune.

Par contre avec l'aménagement de la cure en maison des associations, il y aura la possibilité de créer de nouvelles activités et animations. Pour certaines activités, les jeunes doivent se rapprocher des « Jeunes d'Arenthon » et du comité des fêtes.

Nous vous rappelons que toutes idées et propositions qui peuvent apporter un plus pour les jeunes de notre commune sont les bienvenues.

Aides aux commerçants et artisans

Le 12 mars dernier les artisans et commerçants de la commune étaient invités à l'initiative du Conseil Municipal d'Arenthon, à une réunion de présentation des aides qui peuvent leur être apportées dans le cadre du FISAC (fonds d'interventions pour les services de l'artisanat et du commerce)

Les représentants de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métier et de l'artisanat, les représentants du Fisac du pays rochois et du GEPRO (groupement économique du pays rochois) ont expliqué aux personnes présentes ce qu'était le Fisac et les aides qu'il peut leur apporter dans le cadre de l'amélioration de leur outil de travail.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS:

- Chambre de commerce et d'industrie de la Haute Savoie: M. BRUN: Tél.: 04.50.33.72.19
- Chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute Savoie: M^{me} HUE: Tél.: 04.50.23.92.70
- Communauté de communes du pays rochois: M^{me} DORIER animatrice FISAC Tél.: 04.50.03.93.23
- GEPRO: M. RECOUR Tél.: 04.50.03.32.82 ou 06.30.55.30.49



Urbanisme

Veillez trouver, ci-après, les informations nécessaires relatives aux principales demandes urbanistiques.

SANS AUTORISATION PREALABLE: AUCUN PROJET NE PEUT ETRE REALISE.

Permis de construire: en six exemplaires

Pour toute construction supérieure à 20 m².

Le délai d'instruction de droit commun est de deux mois pour les maisons individuelles et de trois mois pour les autres constructions (ex: immeuble).

TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES:

Si le changement de destination d'une construction nécessite une modification des structures porteuses du bâtiment ou une modification de la façade: **PERMIS DE CONSTRUIRE.**

Déclaration préalable: en trois exemplaires

Pour toute construction égale ou inférieure à 20 m²

TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES:

Changement de destination sans travaux extérieurs ni modification de la structure du bâtiment: **DECLARATION PREALABLE** (ex: garage transformé en habitation).

Le délai d'instruction est d'un mois.

Les constructions implantées pour une durée n'excédant pas trois mois: **AUCUNE FORMALITE.**

Certificat d'urbanisme: en trois exemplaires si CU information - en cinq exemplaires si CU opérationnel

Le délai d'instruction est d'un mois (simple information) ou deux mois (opérationnel).

Le certificat d'urbanisme d'information ne contient plus l'information sur les réseaux.

Il indique les dispositions d'urbanisme (zonage de la parcelle). Il remplace la demande de renseignements d'urbanisme.

Le certificat d'urbanisme d'opération: le demandeur bénéficie de la stabilisation des règles d'urbanisme, des servitudes et des contributions d'urbanisme pendant **18 mois.**

Il indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

Procédures d'instruction

UN NOUVEAU MECANISME DE MAJORATION DES DELAIS

Majoration opposable uniquement si elle est notifiée dans le mois qui suit le dépôt de la demande.

Passé ce mois, la demande d'une pièce manquante sera sans effet sur le délai d'instruction.

Le délai d'instruction court à compter de la réception en Mairie d'un dossier complet.

Le dossier est réputé complet si, dans le délai d'un mois à partir de la réception du dossier en Mairie, il n'est pas notifié au demandeur la liste des pièces manquantes.

Le pétitionnaire doit déposer les pièces réclamées dans le délai de trois mois suivant la notification. A défaut, sa demande est tacitement refusée.

Un nouveau mécanisme de demande de pièces

Pour la demande de permis de construire, le dossier ne comprendra plus de plan intérieur.

Le demandeur déclarera la surface de plancher du projet de construction sous sa responsabilité ou de son maître d'œuvre.

Le volet paysager est remplacé par un projet architectural (ou d'aménagement).

- plan de situation du terrain
- plan de masse des constructions à édifier ou à modifier (si terrain enclavé, le pétitionnaire déclare l'existence de la servitude de passage sans être obligé de produire l'acte l'ayant institué)
- plan en coupe du terrain et de la construction
- une notice décrivant le terrain et présentant le projet
- un plan des façades et des toitures
- informations permettant d'apprécier l'intégration de la construction dans son environnement.

Pour la demande de déclaration préalable:

- Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier
- plan de situation du terrain
- plans des façades et des toitures si votre projet les modifie
- une représentation de l'aspect extérieur de la construction
- document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement

Pour la demande de certificat d'urbanisme:

- plan de situation du terrain
- plan du terrain
- si certificat opérationnel: en plus joindre une note descriptive succincte

Achèvement des travaux

Plus de certificat de conformité. Le constructeur certifie qu'il a bien respecté l'autorisation délivrée dans une déclaration d'achèvement.

Le Maire dispose d'un délai de trois mois pour faire procéder à un contrôle.

Passé ce délai, la conformité est réputée non contestée.

Le constructeur pourra demander à l'administration une attestation de non contestation de la conformité.

■ *Elaboration du Plan Local d'Urbanisme*

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Conseil Municipal d'Arenthon a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal lors de la séance du 9 février 2009.

Le PLU devra permettre de répondre aux objectifs suivants :

- Assurer l'équilibre entre renouvellement et développement urbains et la préservation de l'espace rural,
- Utiliser l'espace de façon économe,
- Faciliter et accompagner la mixité sociale,
- Prévenir les risques naturels prévisibles et/ou technologiques éventuels, ainsi que les pollutions et nuisances de toutes natures,
- Protéger l'environnement, notamment les espaces naturels, forestiers ainsi que les paysages,
- Préserver les activités agricoles et économiques, existantes et potentielles.

La commune souhaite s'investir sur les principaux axes de réflexion suivants :

- Réfléchir globalement sur l'évolution du centre-bourg et de son développement notamment par l'accueil de services et de commerces de proximité
- Maintenir le caractère rural de la commune et ses agriculteurs.
- Préserver l'environnement et les corridors biologiques.
- Développer le tourisme vert et le camping à la ferme.
- Réfléchir au potentiel de valorisation et à l'aménagement des abords de l'Arve.
- Maîtriser la circulation sur la commune et favoriser les déplacements doux.
- Prendre en compte les incidences et répercussions de l'ouverture du futur hôpital sur le développement de la commune.
- Intégrer au mieux les projets "Frutière" (logements sociaux et petite unité de crèche) et "Marpa" (maison d'accueil rurale pour personnes âgées).

La concertation avec les habitants de la commune permettra d'informer le public tout au long des différentes étapes de la réalisation du PLU. Elle revêtira au minimum la forme suivante :

- Mise à disposition du public d'un registre où les observations pourront être consignées au secrétariat de la mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture,
- Organisation de réunions publiques à chaque étape majeure de la procédure d'élaboration du PLU (PADD et réglementation),
- Réalisation d'une exposition pédagogique en mairie lors de la dernière réunion publique,
- Informations régulières dans le bulletin municipal semestriel.

Bureau d' études :
Jérôme ESPARGILIERE Urbanisme Paysage Environnement
12 rue du Général de Castelnau
67000 STRASBOURG
E-mail : j.espargiliere@espargiliere.com



DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

DIAGNOSTIC - BESOINS, ENJEUX ET OBJECTIFS

Une forte participation de la population

Information & consultation de la population

Collecte et analyse des remarques de la population

Pour permettre d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (PLU), il est nécessaire d'établir un diagnostic complet de la commune et également des alentours pour présenter les projets supra-communaux ou intercommunaux (écoles, collèges, routes,...) pouvant interférer sur les projets communaux envisagés. Les enjeux du développement seront annoncés à l'issue de cette étape.

Dès cette phase, l'ensemble de la population est associé. Vous pouvez transmettre vos connaissances historiques, géographiques, environnementales de la commune ou de votre lieu de vie par courrier ou par mail. Vos informations seront analysées et intégrées au document selon leur niveau d'adéquation avec les thématiques traitées.

Les résultats des recherches seront exposés en mairie pour permettre à toute la population d'en prendre connaissance et de réagir en :

- apportant éventuellement des informations complémentaires,
- signalant toutes erreurs ou omissions relevées.

6 mois

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Information et consultation de la population

Présentation des grandes orientations du PADD dans le cadre d'une exposition

Collecte et analyse des remarques de la population

Une fois le diagnostic établi et validé, nous élaborerons les objectifs et orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Le projet de PADD sera soumis au débat au sein du conseil municipal.

Les grandes orientations seront présentées à la population et aux personnes publiques associées. Ce document est la vision à moyen et long terme du développement communal. Une **réunion publique** aura lieu à cette phase pour vous permettre de vous exprimer directement sur les propositions de la commission d'urbanisme.

Un **registre de consultation** et une "**boîte à idées**" seront disponibles en Mairie pour permettre à chacun de déposer ses remarques.

5 mois



FORMALISATION DU PLU

Mise à disposition des pièces au fur et à mesure de l'avancement des travaux

Collecte et analyse des remarques de la population

Fin de la concertation et arrêt du PLU

Une fois le PADD élaboré, le Plan Local d'Urbanisme est formalisé. Il est traduit alors dans :

- un document indiquant les orientations d'aménagement (développement urbain, protection de l'environnement, ...),
- un règlement accompagné des plans de zonage délimitant et qualifiant les projets de développement de la commune,
- un rapport de présentation, justifiant les choix retenus et présentant les mesures prises pour limiter les impacts sur l'environnement,
- les annexes (servitudes d'utilité publique, zones de bruit, zones inondables et autres servitudes).

Ce document est élaboré en concertation avec la population et les personnes publiques associées.

Une **réunion publique** aura lieu à cette phase pour vous permettre de vous exprimer directement sur les propositions de la commission d'urbanisme.

5 mois

ARRÊT ET APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Examen du résultat de la concertation

Réalisation d'une enquête publique avec commissaire enquêteur

Après examen du résultat de la concertation, la finalisation du PLU est effectuée. Celui-ci est arrêté par une délibération du Conseil Municipal qui dresse également le bilan de la concertation. Le document est transmis pour avis aux personnes publiques associées (administrations et organismes publics). Ensuite se déroule l'enquête publique. Cette phase permet aux citoyens de prendre connaissance du projet et de la prise en compte de la concertation antérieure et de consigner leurs remarques.

Un commissaire enquêteur assurera des permanences et répondra aux questions de la population. Il donnera son avis sur le projet de PLU. Le projet éventuellement modifié après l'enquête publique est approuvé par le Conseil Municipal. Le document d'urbanisme entre alors en vigueur.

7 mois

PLU ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document d'urbanisme qui remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis le 1^{er} avril 2001 (loi SRU de 2000). Véritable outil de planification, le PLU exprime un projet urbain permettant de définir le développement de la commune à un horizon de 10/15 ans. Le PLU prend en compte tout ce qui concerne le cadre de vie: habitat, activités économiques, déplacements, paysages, espaces publics, environnement, agriculture, ...

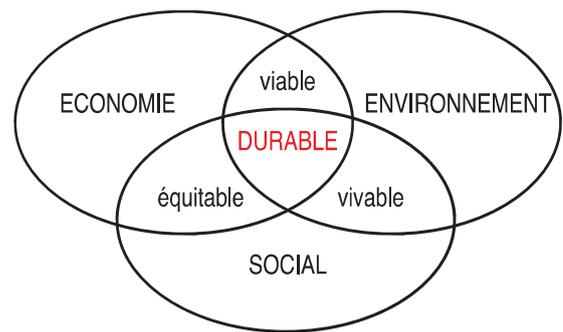
Le PLU est:

- un document d'urbanisme qui énonce les orientations et les projets d'aménagement du territoire,
- un document de planification qui organise le développement de la commune,
- un document réglementaire qui précise le droit applicable à chaque terrain.

Le PLU permet d'appréhender l'aménagement du territoire dans une vision globale qui prend en compte les effets que peut produire l'organisation de son développement sur l'environnement, l'économique et le social.

Il s'agit également d'associer à la notion d'urbanisme celle de **développement durable**.

Le PLU s'inscrit dans une démarche respectant les interdépendances entre les différents aspects de la commune. En outre, un développement est réputé durable s'il permet de répondre aux besoins des populations actuelles sans compromettre ceux des générations futures.



La conception d'un développement urbain selon le développement durable nécessite une approche globale des différentes composantes fonctionnelles et spatiales d'une agglomération, dont l'habitat, les équipements, les services, le cadre de vie, les déplacements et l'environnement.

Au lieu d'une réflexion isolée sur chaque aspect d'aménagement, le développement durable respecte les interdépendances entre les différents enjeux de développement.

Le développement des axes routiers, par exemple, se conçoit en prévoyant l'impact sur les services, l'évolution des logements et l'environnement.

Les principes qui fondent l'élaboration d'un PLU sont:

- Le principe d'équilibre entre d'une part, le développement urbain et la préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers et des paysages d'autre part;
- Le principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale dans l'habitat;
- Le principe du respect de l'environnement s'exprimant par une utilisation économe de l'espace, la préservation des ressources naturelles et du patrimoine, la maîtrise des besoins en déplacements et la prise en compte des risques.



■ *Announces futures réunions de quartiers*

Comme prévu, nous allons dès la rentrée de septembre, réunir les habitants des différents quartiers de la commune.

Ces réunions, ont pour but dans un premier temps, de vous présenter les actions réalisées ou prévues sur la commune en général et dans vos quartiers plus spécialement. Dans un second temps, nous recueillerons vos observations sur ces actions et vos doléances qui sont propres à vos lieux de vie.

Nous rappellerons simplement qu'au cours de ces réunions, ne seront abordées que des questions d'ordre public et général et non pas des problèmes personnels. Pour ces problèmes plus spécifiques il convient de prendre rendez-vous avec M. le Maire ou l'un de ses adjoints.

DATES DE CES REUNIONS: (salle paroissiale)

- QUARTIERS: LA PAPETERIE, CHEZ CHANROU, FERNOLLET, LES CHARS, ROUTE DE MACHENAY, LES FINS DE FESSY, FESSY, LOTISSEMENT MACLENAY, NABEAU CHEZ LE RUSSE, LES ARCULINGES:
LE LUNDI 21 SEPTEMBRE à 20 h
- QUARTIERS: CHEZ DOMMARTIN, LES ROCHS, CHEF LIEU, CHEZ DUMONAL, LANOVAZ, CHEZ VERDET, ROUTE DE REIGNIER, CHEVILLY, LA TOUR, LES GRANGES, PUBLET:
LE VENDREDI 25 SEPTEMBRE à 20 h

Bien évidemment, vous recevrez en temps utiles une invitation mais vous pouvez d'ores et déjà prendre note de ces dates.

■ *Armée*

Un petit rappel pour les jeunes gens, garçons et filles, à partir de 16 ans: sont obligatoires:

- **le recensement:** il se fait à la Mairie dès l'âge de 16 ans.
- **la journée d'appel de préparation à la défense (J.A.P.D.)** dès l'âge de 18 ans.

Le J.A.P.D. est un document nécessaire pour:

- passer le permis de conduire
- pour déposer les dossiers:
 - . de candidature aux examens
 - . de candidature aux concours soumis au contrôle de l'autorité publique (administration,...)
 - . pour tout engagement dans l'armée, préparation militaire,...

Principales missions de l'armée:

- défendre les intérêts majeurs de la France
- contribuer à l'équilibre des forces en Europe
- participer à la sécurité et à la défense de l'espace Euro-Méditerranéen
- agir en faveur de la paix et pour le respect du droit international sous l'égide des organisations internationales ou dans un cadre international et en application de accords de défense de la France.

L'armée: plus de 400 spécialités:
Ecoles pour l'Armée de Terre

Officiers:

- Saint-Cyr: bac + 2 années préparatoires
- Saint-Cyr: bac + 3
- Saint-Cyr E.S.M. (Ecole Spéciale Militaire): bac + 5
- E.M.S.A.M. à Montpellier (Ecole Militaire Supérieure d'Administration et de Management de l'armée de terre): titulaire d'un diplôme exigé au concours externe de l'E.N.A.
- E.M.C.T.A. (Ecole Militaire du Corps Technique et Administratif à Coëtquidan): titulaire d'un D.E.U.G. et D.U.T. et plus.
- O.S.C. (Officiers Sous Contrat): titulaire d'un diplôme bac + 3 années d'études.
- V.A.D.A.T. (Volontaires Aspirants de l'Armée de Terre): titulaire d'un niveau bac + 2 années d'études.

Sous-Officiers:

- E.N.S.O.A. (Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Actives): titulaire d'un bac

Militaire de rang: niveau exigé indifférent.

Pour ces écoles, il y a aussi:

- une condition d'âge
- une sélection et orientation
- une formation de base
- un niveau d'emploi initial

Il existe aussi des écoles pour la Marine et l'Armée de l'Air.

Pour tous les renseignements:

E-Mail: cirat-annecy@recrutement.terre.defense.gouv.fr

Tél.: 04.50.66.67.88.

Le mot du directeur de l'école élémentaire Benoît Chamoux



Jeudi 14 mai s'est tenue à l'école élémentaire Benoît Chamoux la journée Népal, avec la collaboration de Fabienne Clauss, responsable de la Fondation Benoît Chamoux, les membres bénévoles de la Bibliothèque Municipale, et des parents d'élèves qui répondant à l'appel de l'équipe enseignante, sont venus animer divers ateliers sur le thème du Népal.

Chaque classe a rencontré Fabienne Clauss, qui a présenté aux petits Arenthonnais les enfants Sherpas orphelins dont s'occupe la Fondation, leur permettant d'être scolarisés dans les meilleurs établissements de Katmandou.



A 11H, une connection Skype a été réussie en direct avec Katmandou, avec salutations et échange d'amitiés entre Français et Népalais.

Les classes ont passé aussi à tour de rôle et par petits groupes auprès de chaque atelier: lecture de contes de l'Himalaya, cuisine népalaise, jeu népalais, maquette d'habitation, réalisation de mandala de sable coloré, film sur la vie quotidienne.

Un grand merci à tous ceux, Parents, bibliothèque, Mairie, qui ont contribué à la réussite de cette grande et belle journée !



Poème CM1

Je donne...

Je donne pour Axel
Un petit pot de miel
Je donne pour Manon
Un beau caméléon
Je donne à Benjamin
Un joli serpent
Je donne à Adriane
Un mignon petit âne
Je donne pour Sarah
Ma grande cousine Emma
Je donne pour Mathieu
Un petit poisson bleu
Je donne pour Kelly
Une toute petite fourmi
Je donne pour Lédric
Une maison de briques
Je donne pour Julie
Un voyage à Paris
Je donne pour Maylia
Un épi de maïs
Je donne pour Sydney
Un joli perroquet
Je donne pour Bastien
Un horrible martien
Je donne pour Célia
Un morceau de nougat



Je donne pour Théo
Des contes rigolos
J'donne à un Valentin
Un très gentil copain
À l'autre Valentin
Un peu de romarin
Je donne pour Danny
Un petit nid de pies
Je donne à Alexandra
24 grains de coriandre
Je donne à Adrien
Trois petits nains de jardin
Je donne à Anthony
La ville de Miami
Je donne pour Océane
Un kilo de bananes
Je donne pour Igor
L'apparence de mon corps
Je donne pour Mathis
Un verre de pastis
Je donne pour Servane
Une grande savane
Je donne pour Justine
Une délicieuse praline
Je donne aussi pour Jade
Un toast de tapenade
Enfin pour la maîtresse
Une robe de princesse.





■ *Un fruit pour le goûter*

Les enfants ne mangent pas assez de fruits et légumes frais ! En effet, ils en mangent quatre fois moins que leurs grands-parents.

Pour tenter d'améliorer ce constat, et afin d'habituer les enfants à remplacer le traditionnel goûter par un fruit, la municipalité, depuis la rentrée de février 2009, offre un fruit, tous les jeudis matin, à chaque élève de l'école primaire. Cette opération initiée par le Ministère de l'agriculture, a été mise en place dans notre commune, sans toutefois rentrer dans



le dispositif officiel et national, « un fruit pour la récré ».

Nous précisons que ces fruits sont achetés auprès des commerçants de la commune et sont des fruits de saison.

Cette opération semble faire l'unanimité et satisfaire aussi bien les enfants que les parents et les enseignants qui ont la possibilité de compléter la dégustation par un cours sur la production ou l'origine du fruit.

■ *Service minimum d'accueil*

Conformément au dispositif prévu par la loi, le service minimum d'accueil des enfants s'est mis en place à l'école d'ARENTHON lors des grèves des 20 novembre 2008, 29 janvier 2009 et 19 mars 2009.

En effet, lorsque le taux de gréviste atteint 25 % des enseignants (donc 1 enseignant sur 4 pour le cas de l'école d'Arenthon) la commune a l'obligation d'organiser l'accueil des enfants.

Cet accueil a été assuré par des bénévoles. M. le Maire,

l'Adjointe chargée des affaires scolaires, des conseillers municipaux et des membres du CCAS se sont relayés pour proposer aux enfants, durant ces journées un peu particulières, des jeux, des activités de plein air ou des promenades.

Afin d'optimiser les conditions de cet accueil, il est toutefois recommandé aux parents qui en ont la possibilité, de garder leurs enfants à la maison lors de ces grèves.

■ *Budget municipal pour l'École primaire*

Outre le coût de l'opération « un fruit pour le goûter », l'école dispose d'un budget de :

- 43 euros par élève
- 150 euros par classe pour le renouvellement des livres
- 2 600 euros pour fournitures divers
- 500 euros pour l'activité de l'enseignante spécialisée (RASED)
- 100 euros pour dotation direction
- le coût du téléphone et d'internet

En outre une somme de 10 euros par jour et par élève est versée pour les années où une classe verte est organisée (ce qui n'est pas le cas en 2009).

Enfin la Commune assure l'entretien matériel des locaux, assure l'achat, la location et la maintenance du matériel informatique et du photocopieur et met deux employées à temps partiel, à disposition pour le ménage.

Cantine et garderie périscolaire Ecole primaire Benoît Chamoux

Aujourd'hui, la Commune d'Arenthon est dotée d'une cantine et d'une garderie périscolaire, mises à la disposition de tous les élèves de l'école élémentaire Benoît Chamoux. C'est un service municipal apprécié de tous, des enfants comme des parents.

Mais en connaissez-vous l'origine ?

La cantine a été fondée par l'association « Pic'Assiette » en 1997, à l'initiative de quelques parents d'élèves. Un sondage mené au préalable auprès des familles d'Arenthon révélait en effet un réel besoin dans ce domaine. L'association ainsi créée avait pour objectif premier de mettre en place une cantine scolaire et une surveillance pendant l'interclasse (avant et après le repas). Le bureau fondateur était constitué des personnes suivantes: Annick Lassus (Présidente), Anne-Catherine Mouchet (Vice-Présidente), Catherine Poirier (Trésorière), Christine Suard (Secrétaire).

Pendant l'année scolaire 1997/1998, le service de la cantine était entièrement assuré par les membres bénévoles de l'association et quelques parents volontaires (service, surveillance des enfants, vaisselle, rangement), à l'exception des repas qui étaient livrés en liaison chaude par une société de restauration. La mairie mettait un local à disposition, situé au sous-sol de la mairie actuelle. Les locaux devenant vite trop étroits, la cantine déménagera en 1999 dans les vestiaires du foot, avant d'être transférée dans le nouveau bâtiment de l'école où elle se trouve actuellement.

Face au succès rencontré par cette opération, dès la rentrée suivante (1998), une personne salariée - Marie-Noëlle - est embauchée par la Mairie. Mais elle est toujours aidée par les bénévoles de l'association et des parents volontaires, car le nombre de repas servis chaque jour ne cesse d'augmenter.

En 2000, un service de garderie périscolaire est mis en place par l'association, le matin et le soir, avec une aide aux devoirs assurée par des parents d'élèves volontaires et/ou des personnes extérieures à l'école.

En 2003/2004, face à la charge de travail inhérente au succès rencontré par ces deux structures, il est décidé de transférer l'organisation et la gestion des services à la mairie.

De 1997 à ce jour, le nombre d'enfants bénéficiant de ces prestations n'a jamais cessé d'augmenter. La

cantine reçoit en moyenne 50 enfants par jour (soit plus de la moitié des effectifs de l'école). Quatre personnes y travaillent à temps partiel : Marie-Noëlle Guittet, Maryse Granier, Catherine Leveille ; Rosette Ferrera.

Le travail assuré par l'équipe d'encadrement est multiple :

Accueil de certains enfants dès 7 h 30 le matin, dans le cadre de la garderie.

De 11 h 30 à 13 h 30, pour la cantine, il s'agit tout d'abord de s'assurer que les enfants prennent leur repas dans un cadre agréable et convivial. Un des rôles importants de la cantine est de fournir des repas de qualité, bien équilibrés, et d'initier les enfants aux goûts. Pour les activités hors de la cantine, une surveillance permanente est nécessaire, tout en offrant aux enfants un espace de détente pendant la pause de midi (jeux à l'intérieur - salle périscolaire -, ou à l'extérieur - City Stade).

Le soir, certains enfants restent jusqu'à 18 h 30, et une aide aux devoirs leur est dispensée.

Nous en profitons pour féliciter l'équipe des 4 salariées pour leur travail et leur dévouement.

Informations utiles :

Cantine scolaire :

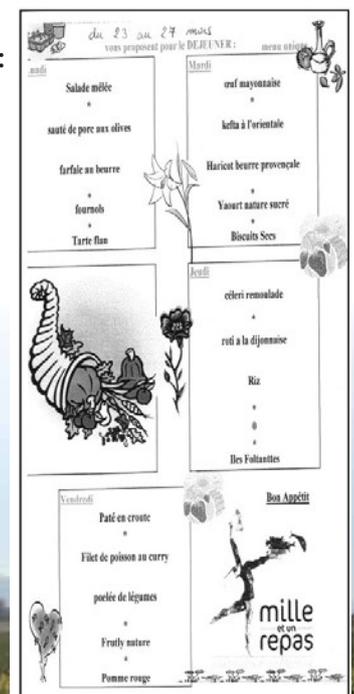
- Repas : 11 h 45 – 12 h 30
- Détente : 12 h 30 – 13 h 30

Garderie périscolaire :

- Matin : 7 h 30 – 8 h 30 (lecture et jeux)
- Soir : 16 h 30 – 18 h 30 (goûter – aide aux devoirs pour les enfants volontaires – détente et jeux)

Pour tout renseignement :
contacter la Mairie

Exemple des menus
pour une semaine
(mars 2009),
donnant une idée de
la qualité et de la
variété des repas



Vie associative

■ Arve Faucigny Agriculture

Le vrai visage de l'agriculture

ARENTHON est une commune où l'agriculture reste une activité économique avec ses pôles positifs et sensibles. Une des communes qui comptent le plus d'exploitations pérennes dans le pays Rochois.

Ce sont aujourd'hui des entreprises qui ont des obligations financières et administratives, sachez à titre d'exemple que l'on ne peut pas labourer ou semer n'importe quelles parcelles même en étant propriétaire.

Nous sommes conscients des gênes occasionnées par notre métier soit par le bruit (seulement le jour), par l'encombrement (très temporaire), des routes ou leur nettoyage...

Nous supportons mal d'attendre quelques minutes derrière un troupeau, mais trouvons normal de mettre une heure pour traverser une agglomération comme Annemasse, avec sa pollution et ses nuisances sonores. Les agriculteurs sont souvent montrés du doigt pour ce qui est des pesticides, il faut savoir que notre commune et notre département utilisent très peu de ces produits, car la production principale est l'herbe, qui est un piège à carbone.

C'est une goutte d'eau comparée aux milliers de tonnes de sel, utilisés sur les routes en hiver, qui se déversent directement dans nos fossés puis dans nos rivières.

Cela donne à réfléchir.

Chaque traitement utilisé en agriculture, est calculé, enregistré et mesuré.

L'ensemble de la corporation, fait beaucoup d'effort, pour rendre les alentours des fermes plus agréables,



avec des exceptions qui confirment la règle, comme dans toutes les professions.

Ne vous y trompez pas, même si elles en ont l'air, les bêtes que vous pouvez voir dehors en hivers, ne sont pas malheureuses, au contraire, car à condition qu'elles aient à boire, à manger et un abri, même végétal, elles seront rarement malades, vous ne verrez jamais un vétérinaire dans un pré par contre dans les écuries, les bactéries trouvent des conditions favorables pour se développer, et là, les vétérinaires ont du travail. Vous verrez souvent un cheval à côté de son abri, brouter sous une pluie battante, ou même se rouler dans la neige quand les températures sont bien en dessous de 0°C.

Mais certains ne le voient pas, pris par la lecture sous leur toit climatisé de la dernière édition de « Protège ma planète ».

Alors faites confiance à vos agriculteurs, qui sont des chefs d'entreprises, avec un savoir faire indéniable, capable de réaliser de grandes choses avec peu de moyens, si demain les espaces verts devaient être entretenus par l'état, nous verrions la différence sur nos feuilles... d'impôts.

Si vous avez des inquiétudes et/ou des questions, vous pouvez les rencontrer à condition d'être en groupes et organisés, une structure dépendant de la chambre d'agriculture dénommée l'AFA (Arve Faucigny Agriculture) représentant une quarantaine de communes saura vous accueillir et répondre à vos attentes.

Répondante : Sylvie AUROY (animatrice territoriale)

Tél. 04.50.88.19.48

Président : Yves Besson Tél. 06.76.86.33.61

■ Association paroissiale

L'Association Paroissiale a été créée en 1974 pour la gestion et l'entretien de la salle située 116, route de Bonneville. Cette salle a été construite par l'Abbé Bosson, curé d'Arenthon pour des représentations théâtrales, mais actuellement est utilisée pour des « vins d'honneur », repas, ou autres manifestations diverses.

De 1995 à 2005, l'Association organisait début Juillet une soirée champêtre « filets de perche » et feux d'artifices, avec beaucoup de succès. Par manque de bénévoles, cette soirée n'a pu être maintenue au calendrier des fêtes.

Elle participe aux manifestations communales et au téléthon.

Le président actuel est M. Jacques Verdel

755, route des Crêts de Fessy

74800 Arenthon

Tél. 04 50 25 52 13



Arenthon Environnement en Pays Rochois



Notre association de type loi 1901, a été créée le 20 décembre 2006. Elle a pour objet la protection et la défense de l'environnement; la promotion du développement durable sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR).

Journée de la terre le 25 avril 2009 : agriculture bio et abeilles.

Cette journée de la terre a été organisée en partenariat avec l'Université Populaire du Pays Rochois.

Nous remercions bien sûr ceux qui nous ont fait partager leur savoir et leur passion.

Le matin, visite de l'exploitation LA BELLE VERTE qui produit des plantes (sarriette, thym citronné, fenouil, mélisse, camomille, verveine, génépi...) qui deviendront aromates, sirops, tisanes ou liqueurs. Avec enthousiasme, Marion et Cédric nous ont accueillis et expliqué leurs pratiques de cultures : plants bio, respect du cahier des charges AB (Agriculture Biologique), cueillette au bon moment... Beaucoup de travail pour nous permettre de déguster des produits sains et savoureux!

Après un agréable moment de convivialité à midi lors du pique-nique pris ensemble, nous avons rejoint la salle communale.

L'après-midi s'est poursuivie par la projection d'un film « Miel ou Déconfiture » qui a lancé le sujet sur les abeilles, en présence d'éminents apiculteurs de l'Abeille du Salève,

- M. MOUCHET membre du Conseil d'Administration du Syndicat National d'Apiculture, grand dégustateur de miel : il organise le concours des miels des 2 Savoie,
- et M. DELETRAZ apiculteur expérimenté

Cet échange entre les apiculteurs et le public nous a permis de mieux connaître la vie de la ruche, les qualités du miel et bien sûr d'aborder la question de la disparition des abeilles, de comprendre ce qui les menace et de savoir quel rôle nous pouvons jouer à travers notre jardin, notre balcon, nos bords de routes et nos champs.

JUSTE UN MOT POUR RAPPELER LE ROLE DES ABEILLES

La disparition des abeilles nous a semblé un thème indissociable de l'agriculture: sans abeilles, pas de pollinisation, pas de pollinisation, pas de fruits pour 80 % des plantes.

Environ 1000 espèces d'abeilles existent en France:

- les abeilles domestiques comme « apis mellifera » qui vivent en société et qui produisent du miel,
- les abeilles sauvages qui ne produisent pas de miel et qui sont souvent solitaires, comme par exemple, les « osmies » qui nichent dans les aérations de nos fenêtres.

Mais toutes contribuent à la pollinisation. C'est un service gratuit pour l'agriculture, en particulier pour l'arboriculture, le maraîchage. Une bonne pollinisation entraîne un bon développement des fruits.

Dans son rapport communiqué en octobre 2008 à M. Barnier, M. Saddier, député, dresse le constat d'une mortalité annuelle de 30 à 40 % du cheptel.

Alors de quoi souffrent les abeilles:

- du manque de nourriture (baisse des ressources nectarifères et pollinifères), à cause de la monoculture dans certaines régions, de la fauche précoce des prairies et des bords de routes,
- des destructions des zones de nidifications qui sont souvent le sol pour les abeilles sauvages,
- d'attaques de parasites comme l'acarien Varroa destructor, comme le champignon Nosema cerana qui attaque l'intestin des abeilles, ou du redoutable prédateur le frelon asiatique,
- des traitements phytosanitaires et certaines cultures OGM,
- de l'absence de défense immunitaire chez l'abeille.

Il semble que ces facteurs interagissent entre eux et expliquent cet effondrement des ruches.

Que pouvons nous faire:

- faire les fauches tardives comme cela se fait dans le parc des Bauges ou dans le département des Côtes d'Armor par exemple,
- cesser les traitements aux herbicides et autres produits: surtout ne pas traiter une plante en fleur,
- ne faucher que la zone utile de sécurité sur les bords de route;
- redonner de la nourriture aux abeilles en luttant contre la disparition des fleurs, notamment sauvages: par exemple, laisser un carré d'herbes sauvages dans son jardin.

Les spécialistes estiment que si 0,5 % de l'espace naturel était laissé en friche en France, les abeilles retrouveraient de quoi se nourrir sans difficulté. A mettre en parallèle avec un autre chiffre évoqué par Michel Barnier : 9 % de la valeur alimentaire mondiale, soit 153 milliards d'euros, est liée à la pollinisation, c'est-à-dire à l'activité des abeilles.

Vie associative

■ La R'Biolle

Encore une réussite pour la R'Biolle cette année!!!

Samedi 9 mai, dernières heures avant le début de la fête, tout est prêt, nous attendons le traiteur!

Mais à 15 h 30, le téléphone sonne, c'est la Maison Musy (le traiteur) : « Nous sommes en panne à Valleiry ; le timon de la remorque a cassé !! » ... Que faire ? Panique sur la R'Biolle!!!!

Il nous faut trouver au plus vite un porte char pour aller les chercher afin de démarrer la cuisson du bœuf du dimanche et servir le repas du soir à 20h comme prévu.

Grâce à l'efficacité de r'biollons, nous avons pu dépanner Monsieur Musy et son équipe ; finalement le bœuf arriva sain et sauf à 18 h 30.

Après cette péripétie, les personnes présentes ont été ravies de leur soirée, avec en première partie Tradi'sons. Elles ont ensuite pu apprécier le jambon braisé accompagné de ses haricots à la tomate pour le traditionnel repas spectacle animé cette année par Bob... Que du bonheur!!!!

Dès 5h00 dimanche matin, le chef-lieu d'Arenthon est pris d'assaut par 150 brocanteurs venus de tous les départements, 1 km de banc de commerçants, des artisans, des vieux tracteurs, des marchands de bestiaux, l'alambic et les vaches d'Hérens très attendues pour leur combat.

A midi, le célèbre bœuf à la broche a permis de servir plus de 1000 repas soit environ 450 kg de viande.

100 kg de patates ont contribué à la fabrication des beignets, sans oublier les 250 kg de frites, les 245 kg de saucisses et les nombreuses buvettes.

Tout cela a été orchestré au son de l'accordéon d'un enfant du pays ; Sébastien Géroudet et ses musiciens.

Les r'biollons ont fourni durant plus de deux jours un travail remarquable et apprécié afin que tous les visiteurs ; en nombre record cette année, trouvent leur bonheur et passe un agréable moment « r'biollonesque ».

La R'Biolle vous donne rendez-vous le 17 octobre pour la deuxième édition de la fête de la bière.



■ Football Club Arenthon Scientrier

Je vais vous parler d'un club qui, il y a un an, voyait le jour grâce à une poignée de bénévoles motivés et surtout grâce à une armada de jeunes joueurs, quelques moins jeunes, et aussi des vraiment plus jeunes du tout. Au total 160 licenciés répartis dans toutes les catégories d'âge dans le seul but de prendre du plaisir sur un terrain de foot tout en cherchant à s'améliorer. Ces 2 choses sont compatibles, si, si je vous assure. Venez voir nos jeunes pousses transpercer les défenses adverses et vous en serez convaincus!!!!

Le FC Arenthon Scientrier a profité de cette première année pour se structurer peu à peu, pour se construire à travers d'événements heureux (fête du foot, réussite du lotto et des concours de belote) et d'autres moins enviables (cambriolage des vestiaires à 3 reprises cette saison) et enfin pour s'équiper de matériel et de tenues à nos nouvelles couleurs, noir et jaune.

L'équipe dirigeante en place fait de son mieux mais elle accepterait volontiers d'autres membres, que ce soit des éducateurs pour nos jeunes, des dirigeants ou des joueurs. Toutes les bonnes volontés désirant porter ce club vers la convivialité et l'apprentissage du foot sont vraiment les bienvenues.



Afin de terminer en beauté cette première saison, le FCAS organise la "fête du club" le samedi 27 juin 2009. Le principe est simple, à partir de 13 h 30, des matchs sont organisés entre joueurs et parents et le soir on se retrouve tous autour d'un repas offert par le club. De plus, cette année une équipe de Bourgogne, l'ES Toulonnaise, participera à cette fête. Alors si y en a qui viennent de Bourgogne pour s'amuser avec nous, vous les arenthonnais vous devez venir aussi.

Pour tout renseignement, vous pourrez joindre Benoît, président au 06 19 63 00 32 ou Lise, secrétaire au 06 72 74 64 27.



■ Association Serbe

La ville d'Arenthon bénéficie de la présence de nombreuses associations qui participent activement à la vie de la commune. La volonté de l'équipe municipale avec Monsieur le Maire en tête s'est encore une fois montré favorable au développement de ce tissu associatif et a contribué pleinement à la réalisation du projet le plus important de l'association « Devet Jugovica » dont le siège est dans cette commune accueillante.

Pour la réalisation de notre projet qui est l'ouverture d'une école où les enfants des ressortissants de la Serbie et du Monténégro pourront s'imprégner de la culture et de la langue de leurs aïeux (en sachant que tout nouveau membre est le bienvenu au-delà de l'appartenance à ces origines), Monsieur le Maire d'Arenthon a, non seulement mis à la disposition de l'association les locaux de la Mairie, mais également le matériel nécessaire pour le bon déroulement de l'enseignement représenté par Madame Natasa Banjac Backo, professeur diplômé de l'université de Belgrade. L'école serbe a ouvert officiellement ses portes le 14 février 2009. L'Association « Devet Jugovica » remercie vivement Monsieur le Maire d'Arenthon et toute son équipe pour leur prompt réaction et leurs contributions sans lesquelles ce projet n'aurait pas vu le jour. Grâce à la bienveillance et la collaboration de l'équipe municipale, un échange constructif s'est instauré avec Dragan Nikolic, président de l'association, ses membres et la commune.

Ainsi, en travaillant dans la même direction, la Mairie et l'association « Devet Jugovica » contribuent à la création d'une nouvelle dynamique pour la vie locale. L'association remercie également Monsieur Le Maire pour la mise à disposition des locaux municipaux pour les réunions, les manifestations, les fêtes et les tournois qu'organise l'association « Devet Jugovica » et invite chaleureusement Monsieur le Maire d'Arenthon, toute l'équipe municipale et tous les citoyens d'Arenthon à venir à la rencontre de la culture et de la gastronomie serbe après le tournoi qui aura lieu le 28 juin prochain au stade municipal.



Dragan Nikolic, président de l'association,
Milos Uscebrka, consul de la République de Serbie à Lyon,
Natasa Banjac Backo, professeur et traducteur diplômé et les élèves.

■ Association Energy Dance

CLUB POUR LES ENFANTS ET LES ADULTES

La forme...

Steps - Pilates - Bodysweet -
Body pump - Stretching - CAF -
Fitness enfants...

La danse...

Danse classique
Danse de société - Danse africaine
Show dance - Street dance
Rock n'roll - Rock acrobatique
HipHop - Salsa cubaine...



La détente

Sauna
fauteuil de massage...

EDS - 656 rte de Bonneville - 74800 ARENTHON - 06.24.02.57.38
Toutes les infos sur le site : www.energy-dance.fr

JOURNÉE PORTES OUVERTES
le dimanche 6 septembre 2009
de 14 h 00 à 18 h 00
Démonstrations - Initiation et Inscriptions

■ Association des Parents d'Elèves (APE)

Prochaines manifestation :

16 octobre : Cidre à l'école
début novembre : Fête de l'automne
12 et 13 décembre : Théâtre



■ Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR)

Vie intercommunale

Voici quelques informations extraites des récents procès-verbaux des réunions du Conseil Communautaire. Ces procès-verbaux sont disponibles sur le site internet (www.ccpaysrochois.fr) de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) et sont également disponibles en Mairie.

Conseil communautaire du 16 décembre 2008

- Avant le vote du budget primitif 2009, l'autorisation est donnée au Président d'engager une dépense de 15 000 € pour la mise en place d'une clôture autour de la déchetterie, et d'une dépense de 25 000 € pour le réaménagement des vestiaires, mise aux normes hygiène et sécurité, des ateliers communaux.
- Concernant les ordures ménagères, d'une part une redevance spéciale pour les entrepreneurs sera mise en œuvre (17 % des tonnages collectés proviennent des professionnels, alors que ceux-ci ne financent que 3 % du service). Une facturation au volume de déchets produits est approuvée (incitation au tri). Les détails de cette tarification sont disponibles dans le procès-verbal de cette réunion (0,60 € HT au litre). D'autre part, il est décidé d'augmenter la redevance pour l'enlèvement et le traitement des ordures, pour les particuliers, d'environ 3 %. Une réflexion concernant la mise en œuvre de composteurs pour les particuliers est également en cours. Avant le vote du budget primitif 2009, l'autorisation est donnée au Président d'engager une dépense de 40 000 € pour l'achat et l'installation de conteneurs semi-enterrés, une dépense de 5 000 € pour l'achat de bacs, et une dépense de 15 000 € pour l'acquisition d'un logiciel.
- Concernant l'assainissement, d'une part il est décidé d'introduire une part fixe pour les redevances d'assainissement collectif (42 € HT) et non collectif, en complément d'une part variable appliquée au m³ (1,26 € HT en collectif, 0,05 € HT en non collectif). Ceci en rapport avec le constat que 80 % des dépenses en matière d'assainissement sont constitués d'éléments fixes, indépendants des variations de consommation. D'autre part, il est décidé d'instaurer un tarif de contrôle des installations d'assainissement privées et de leur raccordement au réseau public collectif. En effet, lors de la cession d'un bien ce contrôle est demandé par les notaires ou les particuliers. Il est voté de créer un tarif de 180 € HT pour cette prestation.

- Concernant le Centre de Loisirs, d'une part il est décidé de mettre en œuvre une inscription à la journée, en complément de l'inscription habituelle à la semaine. Le règlement intérieur du Centre de Loisirs est modifié en conséquence. D'autre part les camps d'été de 2 et 3 jours sont remplacés par des camps de 4 jours. Les tarifs sont dépendants du quotient familial.
- Parmi les questions diverses, il est évoqué la candidature de la CCPR à l'Association Régionale de Coopération (ARC) Franco-Valdo-Genevoise.

Conseil communautaire du 17 février 2009

- L'adhésion de la CCPR à l'ARC Franco-Valdo-Genevoise a été sollicitée. Le Président de cette Association, M. R. Borel présente les intérêts d'une telle adhésion (par exemple: maîtriser l'étalement urbain, mieux répartir l'habitat et l'emploi, favoriser les investissements publics en matière de transports publics, sans oublier les domaines de la santé, la culture, la formation, le social, l'économie, l'agriculture). Cette association regroupe actuellement le Pays de Gex, le Genevois, Annemasse Agglomération, le Bas Chablais, Semine, le Bassin Bellegardien, Faucigny Glières, Arve et Salève, la Vallée verte, les Collines du Léman et Thonon. Parmi les différents projets de cette Association, le CEVA est exposé (collaboration SNCF-CFF dans le but d'offrir un cadencement toute les demi-heures sur la Haute-Savoie ex. Annemasse-Annecy). Pour ce l'amélioration de la voie ferrée entre Annemasse et La Roche doit être réalisée. Berne subventionne en partie le projet CEVA. Les Fonds Frontaliers sont également un thème abordé par l'ARC. Après discussions, l'adhésion de la CCPR à l'ARC Franco-Valdo-Genevoise est décidée.
- Un débat d'orientation budgétaire est mené.
- Le conseil communautaire approuve le principe d'attribuer une indemnité de responsabilité dans le cadre des régies de recettes et d'avances créées.
- Concernant les ordures ménagères, d'une part, un tarif pour les professionnels situés en zone de collecte semi-enterrés est instauré (0,41 € HT au litre, le volume des déchets produits étant estimé par comparaison avec des entreprises de même catégorie en zone non semi-enterrés). D'autre part, le règlement du service de collecte des déchets est modifié. Notamment les déchets doivent être

- présentés dans des bacs roulants, disposant d'une barre ventrale. Les jours de collecte sont modifiés.
- Les marchés de travaux passé avec l'entreprise AEI dans le cadre de la restructuration extension des écoles maternelles Chamboux et Vaulet, sont résiliés.
 - Commission « accessibilité aux personnes handicapées aux espaces publics » : pour que les missions de diagnostic et de réalisation du plan de mise en accessibilité des espaces publics et de la voirie se réalisent dans des conditions satisfaisantes, la commission est complétée par un représentant de chacune des communes de Cornier et de St Laurent, ainsi que par les associations Espace Handicap, Association des Paralysés de France, De l'ombre à la lumière, CFDT Union départementale des Travailleurs Handicapés.
 - La Commission « Communication » présente le nouveau logo de la CCPR

Conseil communautaire du 24 mars 2009

- Les taux de fiscalité 2009 sont votés, après discussions (32 voix pour, 4 contre, 8 absentions)
 - . Taxe habitation: 2.80 % (2.64 % en 2008)
 - . Foncier bâti: 3.65 % (3.44 en 2008)
 - . Foncier non bâtie: 14.68 % (14.12 % en 2008)
 - . Taxe Professionnelle: 4.18 % (4.02 % en 2008).
- Les différents budgets primitifs sont votés voir les détails sur le site de la CCPR.
- Les tarifs de location du chapiteau de la CCPR sont modifiés (500 € au lieu de 300 € par montage pour les 2 premiers montages; 1500 € au lieu de 1300 € pour les suivants).

- Concernant la station d'épuration de la CCPR à Arenthon, la réalisation d'aires de croisements le long de la route des Iles, destinés à faciliter la circulation des véhicules particuliers et agricoles durant le chantier et à améliorer les aspects de sécurité routière liés au trafic poids lourd, a nécessité l'obtention des autorisations d'occupation de terrains auprès des différents propriétaires riverains. Les propriétaires seront indemnisés sur la base d'un tarif annuel dépendant de la nature du terrain occupé. Des modifications techniques du projet initial entraînent une variation de 0.26 % du montant des travaux (ex. un silo à boues déshydratées en béton remplacera le silo métallique initialement prévu, un puits de forage d'eau de nappe est creusé pour laver les locaux techniques).
- Dans le cadre de l'opération collective « Arve pure 2012 », destinée à lutter contre les pollutions industrielles, un contrat de partenariat est approuvé, un poste de Chargé de Mission contractuel est créé avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau. Les objectifs sont par exemple d'améliorer la connaissance et le fonctionnement du système d'assainissement, de maîtriser les flux de pollution non domestiques rejetés au réseau d'assainissement.
- Le règlement intérieur du Centre de Loisirs est modifié pour que les points d'accueil soient déterminés selon les inscriptions prévisionnelles, pour que les arrêts du bus puissent être annulés si l'arrêt concerne moins de 10 inscrits.

Centre de loisirs sans hébergement

Modalités d'inscription

Pour tout accueil au Centre de Loisirs, un dossier doit être complété et remis au bureau du Centre de Loisirs, situé à la Maison de Pays à LA ROCHE SUR FORON, (rez-de-chaussée).

Tél. 04.50.03.47.29 - Fax: 04.50.03.93.33

E-mail: centreloisirs@ccpaysrochois.fr

Horaires d'ouvertures: (hors inscriptions)

lundi de 8 h 00 à 11 h 00 & de 13 h 30 à 17 h 00

mardi de 13 h 00 à 17 h 00

mercredi de 8 h 00 à 12 h 00 & de 13 h 30 à 17 h 00

jeudi & vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

Horaires variables l'été.

Pour les mercredis, les inscriptions sont prises au plus tard le lundi à 16 h 30.



Les enfants sont accueillis à la journée ou à la 1/2 journée avec ou sans repas. (inscriptions annuelle ou sur planning*)

Pour les vacances, les inscriptions sont prises au plus tard à 12 h 00, le mercredi précédent la semaine souhaitée.

Les enfants sont accueillis à la semaine ou à la journée*. Une pré-inscription est possible dès le 5 du mois précédent les vacances. Les inscriptions définitives s'effectuent de manière générale trois semaines avant le début du séjour.

Tarifs disponibles dans le dossier.

Vie intercommunale

■ *SIVU - Espace Nautique des Foron*

Ouvert en juillet 1999, l'Espace Nautique des Foron accueille scolaires et vacanciers pour le plus grand plaisir de tous: il propose une infrastructure présentant plusieurs bassins dont un couvert, une pataugeoire, un toboggan et des aires de jeux et de pique-nique conviviales et agréables.

Les installations sont ouvertes de début mai à mi-octobre permettant ainsi à environ 1'000 enfants scolarisés dans les écoles primaires des communes membres du SIVU d'y apprendre à nager.

Des cours de natation pour tous les niveaux ainsi que des cours d'aquagym y sont dispensés.

La saison 2009 a débuté le 1^{er} mai dernier et va se poursuivre jusqu'au vendredi 16 octobre inclus.

Les horaires d'ouverture de la saison 2009 sont donc les suivants:

Du samedi 27/06 au mardi 1^{er}/09

- tous les jours: 10 h 15 / 19 h 30
- mardi: 10 h 15 / 20 h 30

Du mercredi 2/09 au vendredi 16/10

- lundi, jeudi: 12 h 00 / 13 h 30
- mardi, vendredi: 12 h 00 / 13 h 30 - 18 h 45 / 20 h 50
- mercredi, samedi: 12 h 00 / 17 h 00
- dimanche: 9 h 00 / 13 h 00

L'évacuation des bassins se fait 15mn avant la fermeture de l'espace nautique.

A noter qu'en raison de diverses manifestations, la piscine fermera à 17 h 30 au lieu de 19 h 30 le jeudi 9 juillet et restera close toute la journée les samedi 18 juillet et dimanche 16 août (jours de compétitions).

En matière de tarifs, il est bon de retenir que les enfants de moins de 3 ans accèdent gratuitement aux bassins et qu'une réduction est appliquée à la dernière heure d'ouverture ou de 12 h 00 à 13 h 30 en période scolaire.

Coordonnées et informations complémentaires:

142, rue des Marmotaines

74800 La Roche Sur Foron

Tél. : 04.50.97.72.00

Page internet sur <http://www.ccpaysrochois.fr/>

Fiche horaire et tarifaire détaillée disponible en mairie.



■ *Maison de l'emploi du Pays Rochois*

Lors de la séance du conseil intercommunautaire du 10 mars 2009 la maison de l'emploi a présenté une information complète sur ses missions.

Nous en retracerons ci après les grandes lignes

LE CONTEXTE:

- une augmentation importante du nombre de demandeurs d'emplois
- une activité économique en berne
- des licenciements économiques qui se profilent en nombre
- une absence de lisibilité de l'activité économique

OFFRE DE SERVICES AUX CHERCHEURS D'EMPLOI

- l'équipe d'accueil de la maison de l'emploi se répartit sur 3 espaces emplois de proximité: Bonneville, La Roche Sur Foron, Marnaz
- 2 500 accueils physiques par an sur le site de La Roche sur Foron
- plus de 45 000 visiteurs par an sur le site internet: www.maison-emploi.com
- les espaces cyber-base de Bonneville et La roche accueillent 150 visiteurs par mois

SERVICES ET PRESTATIONS RENDUS :

- accueil, information et orientation
- consultation en ligne des offres d'emploi et de formation
- soutien aux démarches administratives de recherche d'emploi
- espace cyber-base emploi
- borne Agefiph adaptée aux personnes reconnues travailleurs handicapés
- centre de documentation
- ateliers techniques de recherche d'emploi

CREATION D'ACTIVITES

- mission d'accueil, d'information et d'orientation des porteurs de projets
- mission d'animation d'un large réseau d'acteurs
- organisation de forums

OFFRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES

- information orientation (sensibilisation des entreprises aux dispositifs et mesures d'accompagnement, orientation des entreprises vers les interlocuteurs les plus compétents)
- accompagnement des mutations économiques (accompagnement des entreprises dans la sécurisation des parcours professionnels des salariés fragilisés ou licenciés, animation du dispositif SECURISE'RA pour les PME)
- animations territoriales

OBSERVATOIRE TERRITORIAL

- études et enquêtes
- publications sur les conjonctures mensuelles, diagnostic annuel (téléchargeables sur le site internet de la maison de l'emploi)

ESPACE SAISONNIER

- accueil information, orientation

CONTRAT TERRITORIAL EMPLOI FORMATION

- avec pour enjeu : lutter contre la précarité de l'emploi, soutenir les activités porteuses de développement, augmenter le niveau de qualification. Une enveloppe annuelle de 760 000 euros dont 500 personnes bénéficient par an en moyenne

CENTRE RESSOURCE ILLETTRISME ET ANALPHABETISME (CRIA 74)

Il intervient pour la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'illettrisme

ACTIVITE DE L'ANTENNE DE LA ROCHE SUR FORON :

- 2 500 Accueils réalisés en 2008
- près d'un tiers des visiteurs de l'antenne ne possède aucun diplôme
- création d'activités : 300 personnes accueillies dans le cadre des matinées de la création
- entre 80 et 100 porteurs de projets résidant sur la CCPR accueillis en entretien individuel chaque année
- 150 visiteurs par mois sur la cyber-base emploi
- 157 jeunes reçus et suivis
- 36 personnes ont bénéficié d'une mesure d'appui social individualisé
- 30 personnes reçues à la maison de l'information sur la formation et l'emploi

COUT DE L'ANTENNE :

- Coût de fonctionnement : 120 000 euros / an
 - valeur des services proposés : 100 000 euros / an
- SOIT UNE VALEUR TOTALE DE L'ANTENNE DE 220 000 euros / AN

STRATEGIE D' ACTIONS 2009 :

- renforcer les accueils de proximité et développer l'offre de services
- accompagner les entreprises et les salariés dans le cadre des mutations économiques
- anticiper les nouveaux besoins en compétences des entreprises

A la suite de cette présentation les élus du pays rochois se sont montrés favorable à la reconduction de la subvention accordée à la MAISON DE L'EMPLOI qui sait allier efficacité et proximité.

■ Séance du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2008

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, M. MOLINA, C. MOENNE, J. BOEX, J. BROUARD, N. TARDIF, P. ROUSSEAU, B. MOREL
MMES. M. VIGNE, A. COLLOMB, C. BOEX, M. MARCAULT, J. FREMEAUX, C. COUDURIER, BOEX C.

Absents excusés: Mme A.C. MOUCHET

Secrétaire de séance: Mme THABUIS L.

SEANCE

Monsieur le Maire souhaite ajouter une délibération à l'ordre du jour, à savoir: décision modificative du budget général DM N°2 – Virement de crédit.

APPROBATION DU CONSEIL DU 03 NOVEMBRE 2008

Monsieur le Maire félicite chaleureusement Mme THIMONIER Katia pour la réussite au concours d'adjoint administratif première classe.

URBANISME

La commission du 13 novembre 2008: donne un avis favorable aux:

Demande de Permis de Construire:

M. et Mme SAUTOUR Marceau et Catherine Habitation

La commission du 27 novembre 2008: donne un avis favorable aux:

Certificats Urbanisme:

Etude Notariale PUTHOZ-VIOLLAZ CU information – terrain appartenant à Mme CARRIER CARRIERON – N°25

Etude Notariale PUTHOZ-VIOLLAZ CU information – terrain appartenant à Mme CARRIER CARRIERON – N°26

M. et Mme LEVERT CU d'information

M. MAGNIN André CU d'information

Demandes de Déclaration Préalable:

M. VELLUZ Alain Pose de panneau solaire

Demande de Permis de Construire:

M. SOUCHET Michel Abri voitures

M. BROUARD remercie les membres la commission urbanisme pour son excellent travail de collaboration.

M. le Maire signale que les PC de MM. TCHOULFAYAN et MEYNET ont été acceptés.

M. le Maire rappelle la réunion en date du 11 décembre avec M. BACINO pour démarrer le PLU.

SELEQ 74 – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION « CHEZ NAVILLE »

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 9 mai 2007.

Le Conseil Municipal a approuvé le projet et voté le financement prévisionnel de l'opération rappelée au décompte en annexe sous forme d'annuités.

Compte tenu de ces décisions, le Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipelement de la Haute-Savoie a mis en œuvre les travaux dans le cadre de son programme 2007.

Les travaux étant terminés, la dépense totale de l'ensemble des opérations y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais généraux du SELEQ 74 s'élève à la somme de 80376,76 euros.

Et le financement définitif est arrêté comme suit:

Participation du SELEQ 74 24 105,22 euros

TVA récupérable ou non par le SELEQ 74 12 083,63 euros

Quote-part communale 41 846,83 euros

Y compris différentiel de TVA

Frais généraux 2 341,08 euros

Le syndicat d'Electricité, des Energies et d'équipement de la Haute-Savoie a assuré le financement des travaux restant à la charge de la commune par un emprunt au taux d'intérêt de 4,63 % et un amortissement constant.

Ces caractéristiques d'amortissement résultent des conditions des emprunts dont a bénéficié le SELEQ 74 pour assurer le financement de l'ensemble des travaux du programme d'électricité de l'année 2007.

Compte tenu de la participation accordée pour l'ensemble des opérations, et compte tenu de l'acompte versé de 1981,00 euros, la commune doit rembourser au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipelement de la Haute-Savoie la somme de 42 206,91 euros dont 41 846,63 euros remboursables sur annuités et 360,08 euros correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré,

PREND ACTE ET APPROUVE le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 42 206,91 euros, dont 41 846,83 euros remboursables sur annuités et 360,08 euros, correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

APPROUVE ET CONFIRME son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à la somme de 42 206,91 euros dont 41 846,83 euros sous forme de 20 annuités, conformément au tableau ci-annexé et 360,08 euros correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

AUTORISE le Conseil Municipal, à signer toutes les pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

SELEQ 74 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION « LA PAPETERIE »

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 7 mars 2007.

Le Conseil Municipal a approuvé le projet et voté le financement prévisionnel de l'opération rappelée au décompte en annexe sous forme d'annuités.

Compte tenu de ces décisions, le Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipelement de la Haute-Savoie a mis en œuvre les travaux dans le cadre de son programme 2007.

Les travaux étant terminés, la dépense totale de l'ensemble des opérations y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais généraux du SELEQ 74 s'élève à la somme de 265 585,38 euros.

Et le financement définitif est arrêté comme suit:

Participation du SELEQ 74 77 445,92 euros

TVA récupérable ou non par le SELEQ 74 33 272,65 euros

Quote-part communale 147 131,31 euros

Y compris différentiel de TVA

Frais généraux 7 735,50 euros

Le syndicat d'Electricité, des Energies et d'équipement de la Haute-Savoie a assuré le financement des travaux restant à la charge de la commune par un emprunt au taux d'intérêt de 4,63 % et un amortissement constant.

Ces caractéristiques d'amortissement résultent des conditions des emprunts dont a bénéficié le SELEQ 74 pour assurer le financement de l'ensemble des travaux du programme d'électricité de l'année 2007.

Compte tenu de la participation accordée pour l'ensemble des opérations, et compte tenu de l'acompte versé de 6 500,00 euros, la commune doit rembourser au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipelement de la Haute-Savoie la somme de 148 366,81 euros dont 147 131,31 euros remboursables sur annuités et 1 235,50 euros correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré,

PREND ACTE ET APPROUVE le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 148 366,81 euros, dont 147 131,31 euros remboursables sur annuités et 1 235,50 euros, correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

APPROUVE ET CONFIRME son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à la somme de 148 366,81 euros dont 147 131,31 euros sous forme de 20 annuités, conformément au

tableau ci-annexé et 1235,50 euros correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

AUTORISE le Conseil Municipal, à signer toutes les pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE ET ANNULLATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DEUXIEME CLASSE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de la création d'un poste d'Adjoint Administratif 1ère classe suite à l'inscription de Madame THIMONIER Katia sur la liste d'aptitude au grade d'Adjoint Administratif 1ère classe. Cette nomination annulera le précédent poste d'Adjoint Administratif deuxième classe.

Le Conseil Municipal approuve cette création de poste.

DECLARATION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE D'ANNECY/HAUTE SAVOIE AUX JEUX OLYMPIQUES D'HIVER 2018

Le Comité National Olympique et Sportif Français a engagé une procédure de sélection d'une ville française à l'organisation des Jeux Olympiques d'Hiver de 2018.

La ville d'Annecy et le Conseil Général de la Haute-Savoie ont décidé, d'un commun accord, de répondre à la volonté du CNOSF d'accueillir à nouveau les jeux d'hiver en France.

Annecy s'est donc officiellement déclarée candidate au nom de toute la Haute-Savoie.

Le Conseil Municipal d'Arenthon, soucieux d'en renforcer le poids, déclare apporter son soutien à la candidature d'Annecy/Haute-Savoie à l'organisation des Jeux Olympiques de 2018, qui s'inscrit dans un véritable projet de territoire et qui met au cœur de ses fondamentaux le respect de l'authenticité et de l'environnement naturel de notre département.

Conscient des avancées qu'apporteront pour le territoire départemental cet événement et, en particulier, le fait que :

- cet événement s'appuie sur un projet dont l'originalité est qu'il est porté et relayé par un regroupement de collectivités locales.

Le Conseil Municipal demande à l'Association des Maires de se faire le relais de son soutien auprès du Comité d'Organisation d'Annecy/Haute-Savoie 2018.

Le Conseil Municipal approuve cette candidature.

TRANSFERT DE COMPETENCE: REALISATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ESPACES PUBLICS ET DE LA VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances et des droits prévoit que « un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan de mise en accessibilité fait partie intégrante du plan de déplacements urbains quand il existe. »

Aux termes de la loi de 2005 et des décrets d'application, l'établissement du constat d'accessibilité est une compétence propre de l'établissement public de coopération intercommunale, alors que la réalisation du plan de mise en accessibilité doit être le fait de la commune ou de l'intercommunalité ayant compétence à cet effet.

La communauté de communes ayant compétence pour dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, il est proposé au Conseil Municipal, dans un souci de cohérence, de transférer à la communauté de communes la compétence relative à la réalisation du plan de mise en accessibilité.

Ce plan de mise en accessibilité propose un état des lieux complet assorti d'un plan d'actions répertoriant de manière précise les contraintes, les actions correctives possibles, l'échéancier et le coût.

Il est précisé que la compétence ainsi transférée se limiterait à la réalisation de ce plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics, et non à la réalisation des travaux préconisés dans le plan, lesquels resteront de la compétence des communes.

Conformément à l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes du Pays

Rochois a délibéré afin d'exercer cette compétence en lieu et place des communes en date du 18 novembre 2008.

Le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence « réalisation du plan de mise en accessibilité des espaces publics et de la voirie » à la Communauté de Communes du Pays Rochois.

CONTRIBUTION AUPRES DE LA CAISSE MUTUELLE DE PREVOYANCE DU PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier émanant de la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales qui sollicite le renouvellement de la contribution par agent adhérent pour l'année 2009 dont le montant s'élève à 36 €

Cette aide annuelle concourt aux prestations à caractère social.

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** le versement de cette somme de 36 €

DECISION MODIFICATIVE - BUDGET GENERAL DM N° 2 - VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	INTITULE DE L'ARTICLE BUDGETAIRE	RECETTES	DEPENSES
202	Frais de documents d'urbanismes	1500	
2151	Réseaux de voirie		1500
	TOTAL DM SECTION D'INVESTISSEMENT	1500	1500

Le Conseil, après délibération

AUTORISE Monsieur le Maire

COMMISSION SOCIALE

Mme COUDURIER et M. le Maire ont reçu Madame BABEL de l'OPAC et ont soumis le projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment de la fruitière en crèche et logements.

Mme BABEL fera une étude (financière) gratuite de différentes possibilités d'aménagement afin d'engager une discussion.

Une réunion sera organisée à la suite de ces propositions.

Le CAUE donnera son point de vue plutôt au niveau architecture.

Une réunion avec M. BRANCHU de la MSA au sujet des MARPA a également eu lieu. Le compte rendu est à disposition.

M. BRANCHU doit fournir le coût d'un diagnostic et d'une étude territoriale.

COMMISSION COMMUNICATION

Mme COUDURIER demande que la réunion du 3 décembre soit reportée au 10 décembre à 20h30. Les membres de la commission acceptent à l'unanimité.

En ce qui concerne l'édition de « l'écho des Iles », l'imprimeur repousse le délai de l'impression au 15 janvier 2009 mais la trame doit être donnée pour le 20 décembre 2008.

M. BOEX Joël signale la non-exhaustivité du compte rendu de la réunion de la CCPR dans le prochain bulletin « l'écho des Iles ».

Il propose que des personnes de la commission puissent compléter ces informations si elles le jugent nécessaire. Il est proposé :

- de signaler que l'intégralité du compte rendu est à disposition en Mairie ;

- lorsque la mairie aura un site internet, les informations seront en ligne très rapidement

- cette information est un résumé concernant uniquement la commune d'Arenthon

M. MOREL et Mme BOEX Colette proposent de retravailler le compte rendu.

Mme COUDURIER rappelle le goûter des anciens le mardi 16 décembre à 14h30 à la Cantine.

Le Noël des enfants aura lieu le 18 décembre.

Le Téléthon aura lieu le vendredi 5 décembre 2008 à Scientrier grâce à la collaboration des deux communes et des associations.

Tout le monde est invité à participer à cette manifestation.

Mme COUDURIER tient à signaler que la collecte alimentaire et le téléthon ne coûtent rien à la commune à part quelques courriers. Ils ont eu lieu grâce au dévouement et à l'énergie de l'équipe municipale.

COMMISSION TRAVAUX

En ce qui concerne les travaux de la cure, M. ROUSSEAU signale que l'entreprise Grasset vient de démarrer la charpente et les travaux avancent rapidement.

Comptes rendus

Il a été évoqué à la réunion du conseil municipal précédent de l'opportunité d'une verrière à la place des deux vélux prévus. Un devis a été demandé à la Société Alpal dont l'estimation est de 16 713 €. Le Maire détaille le devis sachant que les deux vélux seront enlevés ce qui est à déduire sur ce devis actuel.

M. BROUARD explique l'intérêt de cette verrière à savoir: ouverture plus large, lumière, harmonie avec le toit.

L'avis de l'intérêt de cette verrière est demandé à l'ensemble du conseil municipal.

Deux abstentions à ce projet: Mmes BOEX et MARCAULT.

L'appartement au-dessus de l'école est actuellement libre. Un rafraîchissement est à prévoir pendant l'hiver. L'employé communal fera les peintures. Quelques travaux sont à prévoir: changement du WC et mise aux normes de l'électricité. Cet appartement sera loué à Mme M. Noëlle LIERMIER qui travaille à la cantine.

Suite au devis pour mettre en conformité l'électricité au hangar, le coffret renfermant les compteurs a été construit par l'employé communal.

M. le maire signale que les décorations de Noël ont été installées par l'employé communal; certaines ont été confectionnées par lui-même. Les lumières seront allumées la semaine du 15 décembre 08 et ce jusqu'aux vœux du Maire le vendredi 23 janvier. Le conseil propose de les éteindre à partir de 23 heures.

L'employé communal propose de mettre des spots dans le clocher. Une demande d'autorisation sera faite auprès de la paroisse et voir les conditions (réalisation et dépense d'énergie). Le conseil approuve cette idée.

COMMISSION VOIRIE

En ce qui concerne l'aménagement de la CD 19, le cabinet Uguet ainsi que M. MOENNE et le Maire ont rencontré les deux riverains concernés: Mrs COURTIN et BLANC.

M. MOENNE rappelle qu'il est question de réaliser un léger dévoisement du côté de l'ancienne école pour plus de visibilité et un cheminement à droite en direction de Bonneville.

Il s'avère que la route actuelle passe déjà chez ces deux propriétaires et un accord entre les parties sera envisagé (enlever les platanes, possibilité pour M. COURTIN d'une construction sur la base d'une SHON de 1100 m², parking en compensation).

La commune rachètera les parties concernées. M. COURTIN évoque la sortie des camions de l'entreprise Saddier et afin de sécuriser cette sortie, il serait judicieux de mettre le plateau en biais. Le cabinet Uguet va revoir le projet et faire une nouvelle estimation. Une réunion de quartier sera faite afin d'informer les riverains.

M. MOENNE rappelle la proposition d'un panneau lumineux de limitation de vitesse rediscutée avec tous les adjoints. Mme COUDURIER doute de l'utilité de cet investissement (estimé à 2000 €). L'avis est demandé à tout le conseil municipal. La majorité du conseil municipal approuve. Une abstention: Mme COUDURIER.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Suite à la réunion du 27 novembre, M. MOENNE propose de réfléchir à la signalétique qui pourrait être envisagée sur l'ensemble des chemins ruraux. Gilbert et Jean s'en occupent.

M. MOENNE soulève le problème du chemin de la Pierre au Serpent. Les vaches de M. PIOUTAZ empruntent le chemin piétonnier. La commission souhaite le rencontrer afin de

proposer de séparer le chemin en deux. En effet, une partie serait réservée aux animaux (vaches + chevaux) et l'autre aux piétons. Le chemin est bien empierré et il serait possible de remettre de la matière. Un budget est à déterminer.

Possibilité d'ouvrir un petit chemin en bordure de l'Arve entre Scientrier et le Nant de Sion. Voir ce qui pourrait être envisagé. Projet d'arboretum. Proposition à étudier: plutôt rustique ou plus élaboré? A voir.

Le SM3A vient d'acheter la pisciculture à M. Lacroix et cela représente un intérêt avec les lacs aux alentours pour la création de parcours découverte.

En ce qui concerne le Foron, une réunion aura lieu jeudi 4 décembre avec les riverains, une personne de l'ONF et le président de la Pêche de Saint Pierre. Un devis sera demandé pour le nettoyage des abords et la reprise « des embacs ». Il est nécessaire de trouver un arrangement entre les propriétaires et la commune pour les frais occasionnés.

QUESTIONS DIVERSES

Un dysfonctionnement de l'éclairage public au niveau des chars est signalé. Un réglage est à faire.

Une demande a été faite par les habitants du Lotissement Lanovaz quant au manque d'éclairage à l'entrée du chemin desservant les deux lotissements Challande et Lanovaz.. Deux lampadaires sont demandés (voir ave Chatel pour un devis)

Curage des fossés chemin Dumonal: un devis par la société Appia a été envoyé; un deuxième a été demandé à la CCPR.

Le gérant actuel de l'auberge annonce qu'un acheteur s'est présenté. Un compromis sera signé le 5 décembre 2008.

M. le maire signale que deux personnes de la commune s'investissent régulièrement pour l'informatique: M. Dominique BERTRAND intervient surtout pour la cantine et M. Serge GAL pour le secrétariat et l'école. Il propose qu'une récompense leur soit remise lors de la cérémonie des vœux sous forme d'un panier garni.

M. le maire signale que l'association des maires et la société Maxessland vont intervenir le jeudi 18 décembre 2008 afin de résoudre les problèmes informatiques du secrétariat.

Madame BOEX nous donne le compte rendu de la réunion avec la commission assainissement. Le raccordement des maisons des Rochs a été ajouté à la liste des demandes en attente de raccordements au réseau des collecteurs d'eaux usées, établie par la CCPR.

Une liste des raccordements est en cours d'élaboration pour tout le territoire de la CCPR. De même, un diagnostic du réseau des collecteurs existants, entretien et réhabilitation, devrait prochainement être lancé. Pour des raisons budgétaires, seuls les travaux les plus urgents seront réalisés.

Concernant l'assainissement non collectif, un diagnostic des installations existantes sur le territoire de la CCPR est en cours et devrait s'achever en 2012. Concernant la commune d'Arenthon, 13 propriétaires ont été contactés. Dix d'entre eux ont répondu à cette demande de contrôle. Un programme d'aide à la réhabilitation est en cours d'élaboration. Des subventions devraient aider les propriétaires à réhabiliter leur installation.

Suite à la demande de M. BOEX Joël chaque commission a reçu une feuille « budget » où chacun établira ses projets avec leur coût afin de savoir où en sont les finances.

Un devis a été demandé pour l'informatisation du cimetière à

- M. Carrier: 1578 €

- M. Ardizi: 2218 €

Le choix se portera sur celui de M. CARRIER

Séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2009

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, M. MOLINA, C. MOENNE, J. BOEX, J. BROUARD, N. TARDIF, P. ROUSSEAU
MMES. M. VIGNE, A. COLLOMB, C. BOEX, M. MARCAULT, J. FREMEAUX, C. COUDURIER, BOEX C., A.C. MOUCHET

Absents excusés: M. B. MOREL

Secrétaire de séance: Mme THABUIS L.

SEANCE

Monsieur le Maire présente ses vœux à tout le conseil municipal et souhaite réaliser tous les projets en cours et à venir. Il remercie également l'équipe enseignante pour leur travail.

APPROBATION DU CONSEIL DU 1er DECEMBRE 2008

Mme BOEX demande de noter au paragraphe assainissement: « commission assainissement au lieu de CCPR ».

URBANISME

La commission du 18 décembre 2008: donne un avis favorable aux:

Certificats Urbanisme :

Etude Notariale PICOLLET CAILLOT CU information - Terrain appartenant à M. FLOQUET Michaël
26 lotissement de Challande

Demandes de Déclaration Préalable :

M. SOMMEILLER Claude pose de panneau photovoltaïque
TRANS MIS SAS stockage déchets inertes. Terrain appartenant à M. FLOQUET Michaël
« Les Granges-Publet »

M. MOLINA Marcel Pose de panneau photovoltaïque
M. DUNAND Régis pose d'une clôture

Demande de Permis de Construire :

GAEC chez Coutard Modificatif PC : façades + toiture (couverture)
M. PIOUTAZ Roland

La commission du 18 décembre 2008 : donne un avis défavorable aux :

Certificats Urbanisme

Etude Notariale PUTHOZ-VIOLLAZ CU information - Terrain appartenant à Mme VIOLLET Paulette - Les Chars
Une zone est NC et une zone ND

La commission du 8 janvier 2009 : donne un avis favorable aux :

Demande de déclaration Préalable :

M. CHARVET Igor Abri de jardin
M. ROSNOBLET Yves Pose de panneaux photovoltaïques

Demande de Permis de Construire :

Mme PAGLIA Laurence Réhabilitation d'un bâtiment existant
Une pièce complémentaire pour les vélux est demandée (manque le %)
Diminution ensemble complexe enclos

CCPR (permis modificatif)

URBANISME

Permis GAEC chez Coutard (M. PIOUTAZ Roland)

L'obtention du label « bienvenue à la ferme » est soumise à une autorisation provisoire accordée mais l'agrément définitif ne sera donné qu'à l'issue de closes à remplir.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agriculteur du centre du village met la commune au tribunal administratif suite au refus de retirer le permis de construire concernant la rénovation d'une ferme en six appartements.

DEMANDE DE REMISE DE PENALITES DE RETARD

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la requête, émanant d'un jeune couple, citoyens de la commune, relative à une demande de remise de pénalités de retard du paiement de la taxe locale d'équipement concernant le permis de construire, enregistré sous le numéro 74.018.06. C 0013.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'en application du décret n° 96 628 du 15 juillet 1996, l'assemblée délibérante de notre collectivité peut accorder la remise gracieuse des pénalités pour retard sur proposition du comptable chargé du recouvrement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

EMET un AVIS FAVORABLE à cette demande.

BAIL AUBERGE - RENOUELEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, selon délibération N°. 55, en date du 30 juin 2008, le Conseil Municipal avait décidé que le loyer mensuel de l'auberge serait de mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros (1299.- €), et ce, pour la période du premier juin au 31 décembre 2008.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil la situation actuelle de l'auberge.

Il rappelle à l'assemblée l'intérêt de préserver cette activité commerciale au sein du village.

C'est la raison pour laquelle il propose de maintenir le montant actuel du loyer pour une nouvelle période de six mois, à savoir du premier janvier au trente juin 2009.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir le loyer actuel demandé pour l'auberge, à savoir mille deux cent quatre vingt dix neuf euros, et ce, pour une période de six mois qui commencera à courir le premier janvier et se terminera le trente juin 2009.

DEMANDE DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES EMANANT DE L'ORGANISME DE GESTION DES ECOLES CATHOLIQUES

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que selon l'article 89 de la loi du 13 août 2004, obligation est imposée aux communes de résidence des élèves des classes élémentaires de participer au financement des écoles privées associées par contrat à l'Etat.

Un courrier émanant de l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques est adressé à la Commune sollicitant l'octroi de cette participation, et ce, pour deux enfants domiciliés à Arenthon.

Monsieur le Maire propose une participation d'un montant de 50 euros par enfant d'où le versement de la somme totale de 100 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DONNE son accord pour une participation au financement de l'école privée - Ecole Notre Dame 74800 LA ROCHE sur FORON - auprès de laquelle sont scolarisés deux enfants domiciliés à Arenthon.

ACCEPTE le montant proposé à savoir le versement de la somme totale de 100 euros.

ECHANGE DE PARCELLES COMMUNE / Mme CARRIER CARRIERON MICHELLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le projet relatif à l'échange de parcelles entre la Commune d'Arenthon et Madame CARRIER CARRIERON Michelle. Ces terrains se situent au lieu-dit « Le Cluz ».

Il indique au Conseil que le plan de division et d'échange a été rédigé par le cabinet CARRIER Philippe -géomètre expert-.

Il mentionne les terrains concernés par l'échange, à savoir :

- Parcelles cédées par Madame CARRIER CARRIERON Michelle (cadastrées sous section C)

- N°. 2324 pour une contenance de 0 a 27 ca

- N°. 2326 pour une contenance de 2 a 54 ca

- N°. 2036 pour une contenance de 2 a 80 ca

- Parcelles cédées par la Commune (cadastrées sous section C)

- N°. 2321 pour une contenance de 2 a 27 ca

- N°. 2322 pour une contenance de 0 a 91 ca

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que cet échange se fera sans soulte et que les frais d'acte notarié seront à la charge des deux parties concernées à hauteur de 50 %.

ENTRETIEN DU LIT ET DES RIVES DU FORON

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que suite à la réunion de la Commission Environnement, en date du 4 décembre dernier, le devis établi par l'Office National des Forêts a été retenu, pour des travaux à réaliser dans le lit du Foron, à savoir :

- Enlèvement d'embacles dans le cours d'eau avec mis en tas sur les berges du bois débité en un ml

- Abattage des arbres déstabilisés sur les deux berges avec mis en tas des bois débités.

Lors de cette rencontre, la participation financière de chaque riverain a été définie, à savoir trois euros (3.- €) par mètre linéaire de rive, le solde étant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal,

devant l'urgence et l'ampleur de l'intervention, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la réalisation des travaux cités ci-dessus, pour un montant total de cinq mille deux cent soixante-deux euros quarante cts toutes taxes comprises (5262,40 €TTC)

DONNE tous pouvoirs au Maire pour rédiger les actes s'y rapportant.

Comptes rendus

PREND NOTE que la répartition financière s'effectuera comme suit, à savoir :

Noms - Prénoms	Adresse	Longueur rive	Facturation
BURNIER FRAMBORET Guy	2732, Route de Bonneville 74 800 ARENTHON	60 m	180.- €
CATTANEO Luigi	324, Chemin du Foron 74 800 ARENTHON	110 m	330.- €
LIERMIER Guy	78, Chemin du Chanrou 74 800 ARENTHON	352 m	1056.- €
MILLET Frédéric	278, Route de Fessy 74 800 ARENTHON	90 m	270.- €
MUGNIER Armand	1440, Route d'Arenthon 74 800 AMANCY	95 m	285.- €
TESOURO PEREZ José	481, Chemin du Foron 74 800 ARENTHON	80 m	240.- €
TISSOT Félix	100, Chemin des Chapitales 74 380 BONNE/MENOGE	60 m	180.- €
VAUDEY Denise	2070, Route de Bonneville 74 800 ARENTHON	55 m	165.- €

Le solde étant à la charge de la Commune, à savoir: deux mille cinq cent cinquante-six euros quarante cts toutes taxes comprises (2 556,40 €TTC)

CURAGE FOSSE ET DEBROUSSAILLAGE DU RUISSEAU

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que des travaux relatifs au curage du fossé longeant le Chemin Dumonal deviennent indispensables. En effet, les eaux pluviales de toutes les habitations concernées se déversent dans ce fossé et créent une nuisance très importante vis-à-vis de la propriété de Monsieur Thierry BERNET.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus pour la réalisation desdits travaux, à savoir :

- **APPIA SAVOIE LEMAN**

pour un montant total toutes taxes comprises de 5 118,88 €

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS**

pour un montant total toutes taxes comprises de 1 505,70 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier l'intervention à la Communauté de Communes du Pays Rochois.

Il propose également une participation financière, par foyer, d'un montant total de soixante-trois euros (63.- €), le solde étant à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal,
après délibération,

ACCÉPTE de confier les travaux de curage du fossé longeant le Chemin Dumonal aux services compétents de la Communauté de Communes du Pays Rochois pour un montant total toutes taxes comprises de mille cinq cent cinq euros soixante dix cts (1 505,70.- €TTC).

ACCÉPTE le mode de répartition financière pour le règlement de la facturation selon indications mentionnées ci-après, à savoir :

NOMS - PRENOM	ADRESSE	FOYER	MONTANT DU
BELLONGA Jean-François	92, Impasse du Faucigny	02	126.- €
BERNET Thierry	93, Chemin Dumonal	01	63.- €
BERTHOUD Michel	23, Impasse du Faucigny	01	63.- €
GAEC RAPHIN DES AIRELLES	74 570 GROISY	01	63.- €
GENTON Paul	89, Route de Berny	01	63.- €
GONZALEZ Laurent	15, Chemin Dumonal	01	63.- €
GOY Olivier	78, Impasse du Faucigny	01	63.- €
MAIRE Jean-Louis	49, Chemin Dumonal	01	63.- €
PANEK Patrick	51, Impasse du Faucigny	01	63.- €
THABUIS Pierre	150, Chemin Dumonal	01	63.- €
VELLUZ Alain	161, Route de Berny	01	63.- €

Le solde étant à la charge de la Commune, à savoir: sept cent quarante-neuf euros soixante-dix cts (749,70 €) toutes taxes comprises.

COMMISSION SOCIALE

Deux demandes de subvention ont été soumises :

- 1) Collège des Allobroges pour un séjour linguistique au mois de Mai en Angleterre. Le conseil municipal, après discussion, souhaite connaître le nombre d'enfants d'Arenthon concerné. Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal. Mme COUDURIER propose d'aider une ou plusieurs familles en difficulté par l'intermédiaire du CCAS.
- 2) Un élève du Lycée Guillaume Fichet de Bonneville en classe de 1ère ES, demande également une aide financière pour un voyage de trois jours à Lyon dans le cadre science politique. Il serait intéressant de connaître le coût total de ce voyage avant d'attribuer une somme.

Un courrier sera fait dans ce sens pour les deux demandes

Le conseil municipal souhaite que ces sommes allouées soient données tout au long du mandat.

Mme COUDURIER expose le projet de convention de l'association serbe.

Le projet sera envoyé par mail à tous les conseillers afin qu'ils l'étudient et une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

Mme COUDURIER signale que 255 € ont été donnés au CCAS par les personnes venues récupérer le bois lors de la coupe de bois du « Nant de Sion ».

L'Echo des Iles sera distribué par chaque conseiller selon la liste habituelle.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Berge du Foron : un riverain, M. PELISSIER signale l'effondrement de la berge. M. MOENNE et M. VELLUZ sont allés constater les dégâts. Le directeur de SM3A est venu sur le terrain pour voir les travaux à réaliser. Le SM3A conseille de passer par un bureau d'étude. 25 000 à 30 000 € de travaux seraient à réaliser. M. MOENNE s'occupe de l'affaire.

COMMISSION TRAVAUX

- Mise aux normes de l'électricité au local jeunes (armoire électrique). Une porte anti-feu est nécessaire; le coût est estimé à 670 € pour la réalisation de ce placard.

- L'atelier de Christian n'étant pas isolé, est très froid. L'isolation de ce local est décidée et Christian fera les travaux.
- Une mézzanine sera construite dans le hangar par Christian afin de ranger le matériel et de gagner de la place.
- cure: l'entreprise Gresset, Charpente, a repris le travail. Les maçons ne travaillent pas en raison du froid.
- Rénovation de l'appartement au-dessus de l'ancienne école: contrôle électricité à faire. Peinture à faire pour le 01/04/2009

DIVERS

Le maire signale une réunion le mercredi 21 janvier à 17h30 avec M. BACINO pour le PLU afin de discuter des modifications à apporter au dossier qui sera soumis aux demandeurs. Une délibération pour appel d'offres sera prise lors du conseil municipal en février.

Tous les conseillers demandent que le document fourni par M. BACINO leur soit envoyé.

L'éclairage public « route du Salève » « lotissement de Challande »: un devis pour deux lampadaires a été demandé à l'entreprise Chatel; coût: 1338 €HT. Ces deux lampadaires seront posés.

Une demande émanant d'un riverain du lotissement Maclenay pour une zone noire a été faite également dans ce sens. M. BROUARD n'est pas d'accord d'accéder à cette demande et souhaite que l'on sécurise seulement les zones à risque (enfant

qui vont prendre le bus). L'ensemble du conseil municipal approuve.

Une réunion est envisagée avec Mme DUVAL de l'entreprise Chatel pour expliquer les différents types d'éclairage ainsi que fonctionnement du réseau des lampes publiques.

M. le Maire se charge de contacter cette personne et de fixer une date fin mars.

Le contrôle sanitaire de l'auberge et de l'épicerie a été fait. Des travaux seront à réaliser et seront « étalés » dans le temps par rapport au budget.

Une rencontre sera organisée avec Mme LATUILLERIE Irène (épicerie) afin de l'aider à aménager son magasin en fonction des nouvelles normes. Les quatre adjoints et Mme FREMEAUX se proposent de la rencontrer.

Au dernier recensement, la population d'Arenthon est estimée à 1406 habitants.

La demande de pose de panneaux 70 km/h dans le quartier de Fessy a été refusée.

Radar mobile: des devis ont été demandés.

Compensation genevoise: 182 640 € pour 214 frontaliers recensés soit 853,46 € par personne.

Mme Christine SUARD, présidente de l'association « Arenthon environnement » fait un rapport sur le compostage dont le résumé paraîtra dans le prochain bulletin « L'écho des Iles ».

Séance du Conseil Municipal du 9 février 2009

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, M. MOLINA, C. MOENNE, J. BOEX, J. BROUARD, N. TARDIF, P. ROUSSEAU, B. MOREL
MMES. M.VIGNE, A. COLLOMB, C. BOEX, M. MARCAULT, J. FREMEAUX, C. COUDURIER, BOEX C.

Absents excusés: Mme A.C. MOUCHET

Secrétaire de séance: Mme THABUIS L.

SEANCE

Monsieur le Maire remercie chaleureusement toute l'équipe municipale pour sa participation active lors de la soirée des vœux 2009. APPROBATION du compte rendu du cm du 12 01 2009.

URBANISME

Monsieur BROUARD explique à tout le conseil municipal l'avis défavorable émis par la commission suite à la demande faite par la SCI CLUZ 2008.

En résumé, une demande de PC est obligatoire car le projet consiste à modifier les façades du bâtiment et changer partiellement la destination de la construction.

(articles R 421-1 et R 421-14 à 16 du Code de l'Urbanisme)

Par manque de visibilité, la sortie sur le CD 19 par le chemin rural proche du bâtiment n'est pas autorisée. Un courrier a été adressé au service voirie du Conseil Général pour avis sur cette sortie. Une réponse négative a été reçue ce jour.

Monsieur BROUARD tient à apporter quelques précisions en ce qui concerne le PC modificatif de la STEP. Un premier PC avait été demandé qui est en fait un permis d'étude. Un deuxième PC définitif est demandé afin de finaliser le projet. A ce jour, les modifications sont les suivantes: SCHON moins importante et bâtiment légèrement déplacé. Pas de changement au niveau de l'environnement.

Les visites seront réservées à moins de vingt personnes.

M. BROUARD a demandé à Mme PIGNAL de continuer à gérer ce dossier

La commission du 22 janvier 2009: donne un avis favorable aux:

Certificats Urbanisme:

VERNAZ Marie-Josèphe CU information – 23 impasse de Marillan

Demandes de Déclaration Préalable:

M. BUSON Dominique Réhabilitation toiture

La commission du 22 janvier 2009: donne un avis défavorable aux:

Demandes de Déclaration Préalable:

SCI CLUZ 2008 Modification façades
SCI CLUZ 2008 pose d'une clôture + portail coulissant

REHABILITATION DE LA CURE – AVENANT N° 1 – CREATION D'UNE VERRIERE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante l'avenant concernant la création d'une verrière avec l'habillage nécessaire. Cet avenant concernant les deux lots suivants:

N°LOT et Entreprise	Montant initial du marché	Avenant HT	Montant final	Variation
ALPAL /LOT N° 8	79 633,00	16 713,80	96 346,80	21 %
MAURICE /LOT 6	11 812,20	1 100,00	12 912,20	11 %

La commission d'appel d'offres, réunie le 18 décembre 2008 a approuvé le présent avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par douze voix pour, deux abstentions

ADOpte le projet d'avenant N° 01 pour un montant de total de: 16 713,80€HT pour l'entreprise ALPAL et 1 100 €HT pour l'entreprise Maurice.

PREND ACTE des nouveaux montants du marché de travaux des lots N° 8 ET N° 6.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes à venir concernant le présent avenant.

REHABILITATION DE LA CURE – AVENANT N° 2 – COMPENSATION D'ISOLATION DES CHEVRONS DU COYAU

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante l'avenant concernant les travaux supplémentaires nécessaires pour l'isolation des chevrons du coyau.

Cet avenant concernant le lot suivant:

N°LOT et Entreprise	Montant initial du marché	Avenant HT	Montant final	Variation
MAURICE /LOT 6	11 212,20	1 700,00	12 912,20	15 %

Comptes rendus

La commission d'appel d'offres, réunie le 5 février 2009 a approuvé le présent avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Par douze voix pour, deux abstentions

ADOpte le projet d'avenant N° 02 pour un montant de total de : 1700 HT.

PREND ACTE du nouveau montant du marché : 12912,20€HT.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes à venir concernant le présent avenant.

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU PLU ET MODALITES DE CONCERTATION DE LA POPULATION SUR LA COMMUNE D'ARENTHON

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune d'Arenthon de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document détermine, en effet, les conditions permettant d'assurer :

- l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs de développement durable,
- la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux,
- une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques des pollutions et des nuisances de toute nature.

Monsieur le Maire expose de plus qu'il est important de pouvoir disposer d'un tel document pour prévoir l'avenir et le développement de la commune et rappelle que la mise en place d'un PLU faisait partie des engagements pris par la liste « Arenthon 2008 » lors des élections municipales du 9 mars 2008.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise la nécessité de s'entourer d'un bureau d'études spécialisé pour assister la commune dans l'élaboration du document PLU et qu'une consultation sera lancée à cet effet.

Enfin, il est précisé que cette élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arenthon donnera lieu à une concertation publique, à l'issue de laquelle un bilan sera dressé et présenté devant le Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil municipal,

à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment les articles L 123-1 et suivants et les articles

R 123-1 et suivants, l'article L. 300-2 et l'article L. 121-7 dudit Code de l'Urbanisme,

Considérant que l'élaboration d'un PLU est nécessaire pour assurer le développement de la commune d'Arenthon.

Considérant qu'il convient, au terme de la loi, de déterminer les modalités de concertation de la population dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

DECIDE :

- de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme,

- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour engager la consultation des bureaux d'études et pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestation ou de service nécessaires à l'élaboration du plan local d'urbanisme,

- de mettre en place une concertation conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme avec les habitants de la commune afin d'informer le public sur le projet d'aménagement et de développement durable.

Cette concertation revêtira la forme suivante :

- Mise à disposition du public d'un registre où les observations pourront être consignées, au secrétariat de la mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture.

- Organisation des réunions publiques à chaque étape majeure de la procédure d'élaboration du PLU.

- Réalisation d'une exposition pédagogique en mairie lors de la dernière réunion publique.

- Informations régulières dans le bulletin municipal semestriel.

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire en fonction de l'avancement du dossier.

- Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de révision simplifiée du PLU,

- A l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera.

- de solliciter de l'Etat, conformément à l'article L.121-7, qu'une dotation soit allouée à la Commune pour couvrir les frais matériels (et d'études) nécessaires à l'élaboration du plan local d'urbanisme,

- dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré,

La présente délibération sera transmise au Préfet,

et notifiée :

- aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,

- aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de la Chambre d'Agriculture,

- au président de l'établissement public de gestion du schéma de cohérence territoriale,

- aux maires des communes limitrophes,

- aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

Conformément à l'article R 123-24 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal

VENTE PAR LE PROPRIETAIRE D'UNE PARCELLE SITUEE EN ZONE ARTISANALE : MODALITES A DEFINIR

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il serait judicieux de définir les modalités à respecter lors d'une vente, réalisée par un artisan, de sa parcelle située dans l'une des deux zones artisanales de notre commune.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, selon les dispositions applicables à la zone UX de notre Plan d'Occupation des Sols, les règles définies ont pour objectif d'y favoriser le développement des constructions à usage industriel, artisanal, de commerce et de bureau. Il indique également que selon l'article UX1-2 de ladite réglementation, un et un seul logement destiné à la direction, à la surveillance ou à la maintenance est autorisé par parcelle, à condition qu'il soit à l'intérieur d'un bâtiment abritant l'activité autorisée.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'une condition soit imposée pour toute vente, en zone artisanale, à savoir que l'acquéreur devra être avoir une activité définie dans la réglementation de la zone UX de notre POS, ce dernier pouvant avoir une activité autre que celui du vendeur.

Le Conseil, après délibération,

ACCepte la modalité mentionnée, ci-dessus en cas de vente, par un artisan, de sa parcelle située en zone artisanale et respecter les règles énoncées, ci-dessus.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA HAUTE SAVOIE

Modification des articles XIV et XVI des statuts de l'E.P.F. de la Haute-Savoie

- VU l'arrêté préfectoral de création de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie en date du 23 décembre 203 N°. 2003-2914
- VU les statuts de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie
- VU la délibération de l'Assemblée Générale de l'E.P.F. 74 en date du 5 décembre 2008

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des articles XIV et XVI des statuts de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie.

Monsieur Joël BOEX propose que chaque commission puisse gérer son propre budget et ainsi le présenter à chaque réunion; ceci sous forme de tableau simple et explicite.

Commission Finance: réunion pour élaboration du budget le 16 février 2009.

Commission urbanisme: Le cabinet ADELPEHA a été mandaté pour nous aider à choisir l'urbaniste qui sera retenu pour l'élaboration du PLU.

Estimation d'un budget de 53000 euros à réévaluer selon les besoins

Commission travaux-bâtiments:

- Des projets sont à réaliser; voir les priorités (mise aux normes électricité, amélioration du local commercial: épicerie, réfection appartement école, hangar, normes d'hygiène de l'Auberge...)

Commission Travaux:

- la cure: la toiture est terminée. La verrière va être posée prochainement. Des dalles ont été installées pour recevoir la charpente métallique. Les menuisiers vont placer les fenêtres. La mezzanine va être montée. L'escalier de secours est posé.

Commission fossés-voirie- sécurité:

- Sécurisation du secteur des chars avec création d'un plateau. Monsieur MOENNE expose à tout le conseil municipal à l'aide d'un schéma (plan) le projet finalisé avec le cabinet Uguet lors de la dernière réunion du 4 février 2009.
- Monsieur le maire précise qu'il a rencontré Monsieur Denis DUVERNAY, conseiller général afin qu'il prenne connaissance du projet.
- Mme Colette BOEX nous montre un diaporama sur les différents types de voies pour les vélos (avantages et inconvénients de celles-ci)
- Aménagement du chemin des Sablons: les travaux engagés en 2008 sont reportés en 2009. L'entreprise ANTHONIOZ BLANC a été choisie pour effectuer ces travaux. Un planning sera transmis.

Commission environnement:

- le budget est en cours d'élaboration.
- Monsieur MOENNE donne lecture de la lettre envoyée par M. LIERMIER au sujet de la convention pour l'enlèvement des embâcles dans le lit du Foron.

Celui-ci a consulté un médiateur pour exposer son refus à participer à ces travaux.

La commission environnement souhaite rencontrer M. LIERMIER pour discuter à nouveau de ce projet et éclaircir les points posant questions.

Commission école et péri-scolaire:

- Mme COUDURIER souhaite que les membres de la commission étudient le règlement intérieur de la cantine avant la réunion prévue le mardi 17 mars à 20h30.

Commission Animation – Communication – Information:

- plaquette papier: réaliser d'une maquette qui sera proposée au conseil municipal d'Avril.
- Réalisation d'un site internet: réflexions en cours. M. Nicolas TARDIF s'en occupe.
- Le plan de la commune est à renouveler.
- Le bulletin municipal aura deux éditions: une en janvier et une en juillet. Mme COUDURIER demande que chaque commission et association fasse parvenir des articles avant le 15 mai et le 15 novembre. Il est demandé de distribuer le bulletin municipal dans un délai assez court après remise à chacun.
- Des réunions de quartier seront organisées à l'automne.

Commission Jeunesse Sports et Culture:

- Une réunion avec les jeunes sera organisée afin de connaître « leurs attentes »

Commission sociale:

- M. VELLUZ et Mme COUDURIER ont participé à une réunion sur le schéma gérontologique organisée par le Conseil Général. Mme COUDURIER fait un résumé de cette réunion et va l'insérer dans le cahier commission sociale.

Présentation du syndicat d'eau par Mme J. FREMEAUX

- Mme FREMEAUX retrace l'historique du syndicat d'eau, son rôle, sa composition, ses ressources en alimentation et quelques informations complémentaires aidées par M. Claude MOENNE.

Syndicat: SM3A

Intervention de M. Claude MOENNE

- Démoustication annuelle:

Convention entre les communes d'Arenthon – Bonneville – Contamine sur Arve et Scientrier pour la campagne 2008 de démoustication sur l'espace Borne Pont de Bellecombe.

Le coût de l'opération s'élève à la somme de 71916,92 euros dont 50 % sont pris en charge par le Conseil Général.

La part prise par le S.M.3.A. est d'un montant de 10787,53 euros, le solde étant partagé entre les quatre communes soit: 6292,73 euros pour chacune d'elles.

- Résorption des anciens sites de dépôts en bordure d'Arve: Demande de subvention auprès de l'ADEME - de l'Agence de l'Eau et au Conseil Général pour le diagnostic des principales décharges de l'espace Borne Pont de Bellecombe.

Cinq premiers sites ont été identifiés (sur propriété du SM3A) et quatre sur la Commune d'Arenthon:

RD8 (site Alacan Alumino) – RD9 (site Délétraz) – RD14 (ancienne décharge de Bonneville) – RD16 (site Décoplast Alacan Alumino) -

Un site sur la commune de Scientrier: RG5 (site Brolin).

- Demande de subvention pour l'étude sur l'aménagement du rejet des eaux pluviales de la zone des Jourdiés de la Commune de Saint-Pierre-en-Faucigny en vue de la restauration du milieu aquatique du lac de la C.C.P.R.

Délégation de la Commune de Saint-Pierre-en-Faucigny au profit du SM3A pour la réalisation de l'étude de faisabilité d'aménagement du rejet des eaux pluviales. Le coût de cette étude est en totalité pris en charge par la Commune de Saint-Pierre-en-Faucigny.

- Acquisition de parcelles du domaine privé de l'Etat à Scientrier: surface des deux parcelles (zone humide composée de deux lacs): 21,3 ha pour un coût de 77790 euros.

QUESTIONS DIVERSES

- Validation de la convention conclue entre la commune et l'association « 9 Jugovica »: utilisation de la salle de la garderie périscolaire le samedi matin de 8h00 à 12h00 pour l'enseignement de la langue serbe.
- Amélioration du local commercial: épicerie. Rencontre avec M. BRUN de la chambre du commerce. Possibilité d'obtenir l'attribution d'une subvention qui pourrait atteindre les 30 % du montant total des travaux réalisés. Irène en tant que gérante du local commercial pourrait bénéficier d'une aide financière pour la sécurisation et la modernisation de son commerce. Une concertation avec Irène est prévue.
- Constitution d'une commission pour la mise en accessibilité de la voirie pour les personnes à mobilité réduite en partenariat avec un bureau d'études afin d'établir un diagnostic des réalisations à faire dans le centre du village. Le financement des travaux à réaliser est à la charge de la commune. Trois personnes se proposent: Mmes COLLOMB, VIGNE et COUDURIER assistées de M. le maire.
- Bâtiment de la coopérative fruitière: une réunion de travail est prévue le mercredi 18 février à 20h30 afin de discuter du projet.
- Mise en place du droit d'accueil: trois nouvelles personnes sont inscrites: Mmes AGNIER Monique, AMASSOVITCH Ginette, ENGILBERGE Marguerite. A ce jour, six personnes sont inscrites.

■ Séance du Conseil Municipal du 2 mars 2009

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, M. MOLINA, C. MOENNE, J. BOEX, J. BROUARD, N. TARDIF, P. ROUSSEAU, B. MOREL MMES. M. VIGNE, A. COLLOMB, C. BOEX, M. MARCAULT, J. FREMEAUX, C. COUDURIER, BOEX C., A.C. MOUCHET

Secrétaire de séance: Mme THABUIS L.

SEANCE

Monsieur le Maire souhaite ajouter une délibération à l'ordre du jour: restructuration du bâtiment de la cure – demande de subvention – à la Caisse d'Allocation Familiale

Approbation du conseil municipal du 09/02/2009:

Mme COUDURIER souhaite apporter deux modifications:

- Dans le chapitre Urbanisme: il est à noter déclaration préalable au lieu de certificat d'urbanisme concernant l'avis défavorable pour la SCI Le Cluz
- Dans le paragraphe, vente par un propriétaire en zone artisanale, ajouter « et respecter les règles énoncées, ci-dessus ».

URBANISME

La commission du 27 février 2009: donne un avis défavorable aux:

Certificats Urbanisme:

Mme MAGNIN André Terrain situé aux Fins de Fessy
CU d'information (zone NC)

La commission du 27 février 2009: donne un avis favorable aux:

Certificats Urbanisme:

Etude Notariale ACHARD CONVERS CU d'information – terrain situé en zone artisanale de Chevilly
Pour la « SCI les Pauses »

Demandes de Déclaration Préalable:

Mme BASIN FLUSIN Laurence Création de bureaux
Mme BUSON Dominique Pose d'une clôture
M. DEDECKER Jean Abri de jardin

Permis de Construire:

MAISON DAUPHINE SAVOIE Habitation

Monsieur BROUARD demande que le CU d'information concernant le terrain situé en zone artisanale de Chevilly à la demande de l'étude Notariale ACHARD-CONVERS soit accompagné de la délibération stipulant la réglementation de vente par un artisan

DELIBERATIONS

RESTRUCTURATION DU BATIMENT DE LA CURE – DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire, afin de faire une nouvelle demande de la Dotation Globale d'Équipement, d'ajuster le budget prévisionnel des travaux du bâtiment de la cure comme suit:

Financement de l'opération en HT:

MONTANT TOTAL	DGE 30 %	Conseil Général 20 %	AUTOFINANCEMENT
898 941,36 €	269 682,41 €	179 788,27 €	449 470,68 €

La Conseil Municipal réitère sa demande de Dotation Globale d'Équipement pour l'année 2009 auprès de l'Etat.

Le Conseil, après délibération, par treize oui et deux abstentions

APPROUVE l'opération

C.D. 19 SECURISATION DU CARREFOUR DES CHARS – DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS PARLEMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le projet de sécurisation de la R.D. 19 pour le carrefour des Chars.

Il propose au Conseil de demander une subvention au titre des Fonds Parlementaires pour le projet concerné pour un montant total hors taxes estimé à 401 349,66 euros.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre des Fonds Parlementaires pour la sécurisation du carrefour des Chars.

C.D. 19 SECURISATION DU CARREFOUR DES CHARS – DEMANDE DE SUBVENTION – AMENDE DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le projet de sécurisation de la R.D. 19 pour le carrefour des Chars.

Il propose au Conseil de demander une subvention au titre d'amendes de police pour le projet concerné pour un montant total hors taxes estimé à 401 349,66 euros.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre des Amendes de Police pour la sécurisation du carrefour des Chars.

INSTAURATION DE LA PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-11-1 et L 332-11-2,

CONSIDERANT que les articles précités autorisent à mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions,

DECIDE

Quatorze oui et une abstention

→ d'instaurer, sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour voirie et réseaux définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du Code de l'Urbanisme

→ en application du dernier alinéa de l'article L 332-11-1, d'exempter de l'obligation de participation, dans la limite de 50 %, les constructions de logements sociaux visées au II de l'article 1585-C du Code Général des Impôts.

AIDE FINANCIERE POUR VOYAGE CULTUREL – COLLEGE LES ALLOBROGES

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'une demande d'aide financière a été adressée en Mairie par le Collège « Les Allobroges » sis à La Roche sur Foron, pour un séjour culturel et linguistique en Angleterre, du 14 au 20 mai 2009 – Classes 4ème et 3ème.

Monsieur le Maire indique au Conseil les éléments suivants:

Nombre d'enfants d'Arenthon	Coût du voyage par enfant	Déduction par enfant suite à réalisation d'opérations de financement	Montant restant à la charge de chaque famille par enfant
24	359 €	38,94 €	320,06 €

Monsieur le Maire propose d'accorder une aide financière s'élevant à la somme de cinq euros par enfant et par jour, d'où le versement d'une somme totale de HUIT CENT QUARANTE euros (840 €).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE son accord pour l'octroi de la subvention mentionnée ci-dessus, au Collège « Les Allobroges ».

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes à venir.

INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

Monsieur le Maire expose au Conseil que, selon circulaire préfectorale N°. 2009-5, le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales a été revalorisé.

En conséquence, Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que le plafond indemnitaire applicable est de :

- 118,02 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Il rappelle au Conseil que cette somme constitue un plafond en dessous duquel il demeure possible à ce dernier de revaloriser à son gré les indemnités actuellement inférieures à celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer la somme de 118,02 euros au titre des indemnités de gardiennage des églises communales pour l'année 2009.

RESTRUCTURATION DU BATIMENT DE LA CURE – DEMANDE DE SUBVENTION CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que selon délibération, enregistrée sous le numéro 05, en date du 16 janvier 2008, le Conseil avait sollicité l'octroi d'une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie pour le projet de la Cure.

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, aucune aide financière n'a été perçue par la Commune.

Il propose de demander à nouveau, pour l'année 2009, une subvention auprès de l'organisme mentionné ci-dessus.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par douze oui, trois abstentions

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie pour la restructuration du Bâtiment de la Cure, pour l'année 2009, pour un montant total des travaux s'élevant à la somme hors taxes de 898 941,36 euros.

AIDE FINANCIERE POUR VOYAGE CULTUREL – LYCEE GUILLAUME FICHET

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'une demande d'aide financière a été adressée en Mairie par le Lycée Guillaume Fichet – 219 rue de Pressy – 74136 BONNEVILLE pour un séjour culturel à Lyon du 1er au 3 avril 2009 – classe de première ES1.

Monsieur le Maire indique au Conseil les éléments suivants :

Un jeune d'Arenthon est concerné.

Le coût du voyage s'élève à 200 €

Monsieur le Maire propose d'accorder une aide financière s'élevant à la somme de cinq euros par enfant et par jour, d'où le versement d'une somme totale de QUINZE EUROS (15 euros)

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

DONNE son accord pour l'octroi de la subvention, ci-dessus, au Lycée Guillaume Fichet de Bonneville.

RAPPORT CHAQUE COMMISSION

Commission Urbanisme

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme: le cabinet ADELPEHA a été mandaté pour nous aider à choisir l'urbaniste qui sera retenu pour l'élaboration du PLU. Un appel d'offres a été fait par voie de presse (Le Dauphiné Libéré). Cinq propositions ont été reçues. M. BACINO va traiter chaque dossier et la Commission Urbanisme – Aménagement du territoire choisira en fonction des critères retenus. Une réunion est prévue le lundi 16 mars 2009 à 19 h 00.

Commission Travaux Bâtiments

La Cure: M. ROUSSEAU précise que la verrière a été placée. Actuellement, les menuiseries (fenêtres) sont entrain d'être posées.

Rénovation appartement au-dessus de l'école: Christian, l'employé communal refait les peintures. L'électricien va venir prochainement afin de mettre aux normes le réseau électrique. Il sera envisagé de mettre aux normes, également, dans le futur, l'appartement du directeur de l'école.

Commission Sociale

Coopérative fruitière (construction de logements sociaux et de logements en accession à la propriété)

Rapport de la réunion du 18 février 2009 :

- Décision de renoncer à une révision simplifiée du POS pour se donner le temps de la réflexion: ce projet sera intégré au PLU.
- Décision de démolition ou non des bâtiments existants: après visite des lieux et études faites par des professionnels.
- Décision de privilégier la mixité (locatif aidé + accession aidée + vente à un promoteur d'une partie du terrain pour récupérer un peu d'argent)
- Visite pour le conseil municipal du site de la fruitière en même temps que celui de la cure le samedi 14 mars 2009 à 10h00

Commission Fossés-Voirie-Sécurité

Les habitants du lotissement Lanovaz remercient le conseil municipal pour les deux lampadaires installés.

Au hameau de Chevilly, Mme MOUCHET signale qu'il n'y a pas de lampadaire sur le trajet scolaire. Mme VIGNE précise qu'un éclairage existe vers les abris bus. Monsieur le Maire signale qu'une réunion est prévue avec M. CHATEL pour faire le point sur l'éclairage public actuel de la commune.

Carrefour des Chars: M. le Maire a rencontré M. GRUFFAT, directeur de la DDE de Cluses et M. DUVERNAY afin de leur présenter le dossier du projet de l'aménagement des Chars avant que ce dernier ne passe en commission Voirie du Conseil Général.

Aménagement du chemin des Sablons: M. MOENNE a relancé ce jour l'entreprise ANTHONIOZ-BLANC afin de débiter les travaux le plus rapidement possible.

Travaux pour le lit du Foron: M. MOENNE fait part de l'entretien du vendredi 13 février avec M. LIERMIER. Ce dernier ne souhaite pas signer la convention si on ne lui garantit pas que la situation ne se reproduise; ce qui est impossible. M. BUNZ, représentant de la DDEA, propose de le rencontrer afin de faire évoluer la situation.

Problème effondrement vers la maison de M. PELISSIER: Le SM3A propose de choisir un bureau d'étude pour mener la réflexion sur la manière de faire ces travaux. Faire part du problème à M. GRUFFAT (DDEA Cluses) car il se peut que le pont soit en danger. Prendre contact avec M. DUVERNAY pour essayer d'obtenir une aide financière.

Secteur chez Rosset: L'entreprise Famy est venue rencontrer M. le Maire afin de savoir si leur site est agréé pour accueillir de la démolition, entreposer puis concasser et évacuer les matériaux. Après discussion le conseil municipal ne voit aucun inconvénient à cette activité de type classique.

Commission école et péri-scolaire:

L'opération « un fruit pour la récré » débute et nous avons fourni un fruit à tous les enfants ce qui semble très apprécié des instituteurs. Les fruits sont achetés chez « Irène » à l'épicerie et chez M. THABUIS.

Règlement de la Cantine: le projet a été transmis à tous les membres de la commission. Une réunion est prévue prochainement.

La réunion du Conseil d'Ecole aura lieu le vendredi 20 mars à 20h00

Commission Animation-Communication-Information:

Plan de la commune: contact a été pris avec la personne qui l'avait réalisé précédemment. Elle est à la retraite actuellement mais propose de faire les modifications nécessaires et de nous vendre le CD au prix de 500 € M. TARDIF s'occupe de le recontacter pour plus d'informations.

Plaquette papier: réalisation d'une maquette qui sera proposée au conseil municipal.

Réalisation d'un site internet: réflexion en cours.

Prochaine réunion: jeudi 5 mars à 20h30.

Commission Sociale:

Création de mini-crèches sur les communes d'Arenthon et d'Amancy avec une gestion unique: il semble plus judicieux d'étudier la possibilité de construire un petit bâtiment qui abriterait cette crèche, près de l'école et de la garderie et non pas l'inclure dans le projet « fruitière ». L'avis de plusieurs architectes sera demandé.

QUESTIONS DIVERSES

Rapport de la réunion du 26 février 2009 pour l'établissement du SAGE:

La commune sera amenée à approuver un périmètre sur l'établissement d'un SAGE sur les bassins versants de l'Arve (état des lieux des affluents sur la qualité, la flore, les zones humides...) 110 communes sont concernées. Le SM3A aura un rôle d'animation et de gestion de cette étude. La partie décisionnelle sera réalisée par une CLE (Commission Locale de l'Eau) = 50 % élus, 25 % usagers, 25 % administration). Le coût

Comptes rendus

serait de 0,20 € par habitant par an. L'étude devrait durer cinq ans.

CCPR: M. BOEX demande si une synthèse des réunions peut être faite car le PV est souvent long. Il propose un résumé tous les mois avec les points forts à retenir.

Nouvel Hôpital: données sur le chantier en cours

La construction du nouvel Hôpital a démarré le 3 novembre 2008 avec l'intervention de la Société Eiffage sur le Site de Contamine sur Arve.

Depuis cette date, le chantier a bien progressé: en parallèle des phases de défrichage, de terrassement et d'installation des équipements nécessaires aux travaux (centrale de béton, alimentation en eau et en électricité, bungalows de chantier...). Une nouvelle phase de travaux va débiter: la réalisation des fondations.

Quelques chiffres:

Trois bâtiments à construire (bâtiment principal, résidence, locaux techniques)

- 86 000 m² de surface de plancher

- 45 000 m³ de béton

- 350 personnes sur le chantier actuellement

- 7 grues à partir de mars 2009

- 134 bungalows.

Un chantier à l'écoute du voisinage et respectueux de l'environnement (circuit spécifique pour les véhicules, limitation de vitesse, mise en place d'un débourbeur, bâches de protection pour projection de boue, préservation des espèces protégées: crapauds sonneurs à ventre jaune)

Intervention de Madame Anne-Catherine MOUCHET: Anne-Catherine annonce qu'elle doit, à son grand regret, se retirer du Conseil Municipal pour des raisons familiales. Elle indique que cette démission sera effective fin avril, afin de poursuivre les travaux en cours au sein des commissions où elle est impliquée.

Séance du Conseil Municipal du 23 mars 2009

Etaient présents: MM. A. VELLUZ, M. MOLINA, C. MOENNE, J. BOEX, J. BROUARD, N. TARDIF, P. ROUSSEAU, B. MOREL
MMES. M. VIGNE, A. COLLOMB, M. MARCAULT, J. FREMEAUX, C. COUDURIER, A.C. MOUCHET

Absents excusés: Mme C. BOEX donne procuration à Mme MARCAULT M.

Secrétaire de séance: Mme THABUIS L.

SEANCE

Approbation du conseil municipal du 2 mars 2009.

Monsieur le Maire demande d'ajouter au compte rendu la délibération concernant la demande de subvention – amende de police.

URBANISME

La commission du 16 mars 2009: donne un avis favorable aux

Certificats Urbanisme:

SCP Ph. DELUERMOZ

CU d'information

Etude ARCANE JURIS

CU d'information – 61 route de Reignier

Demandes de Déclaration Préalable:

M. LEMARCHAND Alain

Extension toiture

M. ADAM Youri

Pose d'une clôture

Le conseil municipal demande à rencontrer Monsieur ADAM afin d'avoir des précisions sur la pose de cette clôture (visibilité route)

M. MAHE Olivier

Pose de Panneaux Photovoltaïques

Mme THIMONIER Michèle

Pose de velux

M. PORETTI Gérard

Pose de velux + aménagement combles

Permis de Construire:

M. BONMELLI Pascal et

Melle QUAGLIARIELLO Isabelle

Habitation

DELIBERATIONS

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le compte administratif et compte de gestion sont conformes et présentent les mêmes résultats:

RESULTATS DU BUDGET GENERAL 2008 COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Excédent 2007	416 717,69 €	Excédent 2007	130 862,29 €
Recettes 2008	584 957,77 €	Part affectée à l'investissement	300 000,00 €
Dépenses 2008	506 361,45 €	Recettes 2008	944 810,10 €
Résultat exercice	78 596,32 €	Dépenses 2008	536 930,85 €
Excédent cumulé 2008	495 314,01 €	Résultat exercice	407 879,25 €
		Excédent cumulé 2008	538 741,54 €
EXCEDENT GLOBAL		1 034 055,55 €	

Après avoir présenté le Compte Administratif, Monsieur le Maire est invité à sortir afin qu'il puisse être voté.

Le conseil municipal approuve le compte administratif, à l'unanimité, et déclare que le compte de gestion pour ce budget dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2008

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat, comme suit:

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2008	1 034 055,55 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001)	495 314,01 €
Affectation obligatoire: A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit:	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	200 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	338 741,54 €
Total affecté au c/ 1068 :	200 000,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2008	
Déficit à reporter (ligne 002)	0

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE l'affectation proposée.

VOTE DES 4 TAXES – Augmentation uniforme des taux de 3 %

Après avoir étudié le budget de l'année 2009, le conseil Municipal propose d'augmenter cette année les taux d'imposition des quatre

taxes communales pour l'année 2009 de 3 %. En effet, l'année 2009 est celle des choix stratégiques pour l'avenir de la ville. Plusieurs projets d'investissement à programmer sur les cinq prochaines années sont importants et doivent respecter l'équilibre budgétaire nécessaire à la bonne santé financière de la commune.

Les projets d'investissement ou de réfection suivants sont en cours de réalisation sur cinq années à venir :

- poursuite du projet de réhabilitation de la Cure en maison d'association,
- étude de faisabilité logements aidés (projet la fruitière), études -création microcrèche,
- poursuite du maintien des équipements en bon état et remise en état de certains bâtiments anciens,
- volonté de prioriser les dépenses d'investissements et de fonctionnement sur l'essentiel de la vie de la commune,
- maîtrise des dépenses tout en maintenant la qualité du service rendu à la population et aux associations.

Le désengagement progressif de l'Etat dans certains domaines du service public alourdit de plus en plus les finances des collectivités locales, l'effort au niveau financier de chacun est inéluctable afin de pérenniser le budget de la commune et de pouvoir réaliser ces projets d'investissement.

Pour mémoire les taux en vigueur pour l'année 2008 s'élevaient à :

RECETTES FISCALES DES " 4 TAXES "

ANNEE 2008

	TH	FB	FNB	TP	TOTAUX
Base BP 2008	1 672 000,00	1 085 000,00	27 500,00	1 593 000,00	
Taux	7,04	8,63	42,41	10,67	
Recettes prévisionnelles	117 709,00	93 636,00	11 663,00	169 973,00	392 981,00
Base revalorisée	1 720 950,00	1 082 520,00	27 591,00	1 593 082,00	
Recettes réelles 2008	121 155,00	93 421,00	11 701,00	169 981,00	396 258,00

Les nouvelles bases d'imposition pour l'année 2009 ont été notifiées comme suit :

ANNEE 2009

base 2009	1 814 000	1 135 000	28 400	1 541 000	
Taux n-1	7,04	8,63	42,41	10,67	
recettes prévisionnelles	127 706	97 951	12 044	164 425	402 126

PROPOSITION D'AUGMENTATION DE TAUX

1ère proposition – augmentation à 2 points

	Taux n-1	Coef. de variation	taux n		
TH	7.04	1.02	7.18		
TFB	8.63	1.02	8.80		
TFNB	42.41	1.02	43.26		
TP	10.67	1.02	10.88		
base 2009	1 814 000	1 135 000	28 400	1 541 000	
taux n	7.18	8.8	43.26	10.88	
Produits attendus	130 245	99 880	12 286	167 661	410 071,84

2ème proposition – augmentation à 3 points

	Taux n-1	Coef. de variation	taux n		
TH	7.04	1.03	7.25		
TFB	8.63	1.03	8.89		
TFNB	42.41	1.03	43.68		
TP	10.67	1.03	10.99		
bases notifiées 2009	1 814 000	1 135 000	28 400	1 541 000	
nouveaux taux	7.25	8.89	43.68	10.99	
Produits attendus	131 515	100 902	12 405	169 356	414 177,52

3ème proposition – augmentation à 5 points

	Taux n-1	Coef. de variation	taux n		
TH	7.04	1.05	7.39		
TFB	8.63	1.05	9.06		
TFNB	42.41	1.05	44.53		
TP	10.67	1.05	11.20		
base 2009	1 814 000	1 135 000	28 400	1 541 000	
taux n	7.392	9.0615	44.5305	11.2035	
Produits attendus	134 091	102 848	12 647	172 646	422 231,50

Suite à l'étude de toutes ces propositions, l'augmentation de trois points des taux d'imposition a été retenue.

La proposition est adoptée par 9 voix pour et 6 contres sur 15 votants

Madame C. COUDURIER souhaite apporter une précision sur le vote relatif à l'augmentation des quatre taxes et demande de rajouter le paragraphe suivant :

« Mmes MARCAULT, MOUCHET, COUDURIER et BOEX (par procuration) et Mrs MOREL et BROUARD indiquent leur désaccord quant à l'augmentation de ces taxes. Ils estiment que compte tenu de la conjoncture actuelle et de la difficulté que risque d'éprouver de plus en plus de ménages aux revenus modestes, ce n'est pas le moment d'alourdir encore leurs charges. L'augmentation du total des impôts locaux risque d'être importante si l'on additionne la hausse des bases et les augmentations des autres organismes. De plus, le budget communal pourrait demeurer équilibré sans cette augmentation qui n'est pas là que pour constituer une « réserve » pour les années futures. En conséquence, ces six personnes votent contre cette augmentation. »

Mme COUDURIER souhaite, également, préciser pourquoi les jeunes d'Arenthon n'ont pas eu de subvention cette année : ceux-ci n'ont pas fourni, dans les délais de rigueur, les documents demandés.

Précision apportée par M. le Maire : l'augmentation des taux de 3 % correspond à une augmentation de 12 051,52 € de notre produit fiscal soit 10,30 € an et par habitant (population INSEE : 1 168 habitants).

Comptes rendus

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal propose l'attribution de subventions suivante :

INTITULE	Mémoire 2008	Proposition 2009	Vote du CM
ASSOCIATION COMMUNALE	3 250,00 €	3 850	
Foot club arenthon scientrier	800,00 €	800	900
ENVIE D'EVASION	0,00 €	100	100
APE primaires	1 050,00 €	1 050	1 150
COMITE DES FETES	1 100,00 €	1 100	1 200
ARENTHON ENVIRONNEMENT	150,00 €	150	250
ASSOCIATION CHASSE	150,00 €	150	250
JEUNES D'ARENTHON	0,00 €	500	0
R'BIOLLES	0,00 €	Part timbrage	Part timbrage
ASS. INTERCOM	3 633,00 €	3 783	
Handball	150,00 €	150	150
MJC (45 participants d'arenthon)	1 000,00 €	1 000	1 000
SECOURS EN MONTAGNE	200,00 €	200	200
SOUVENIR Français	0,00 €	200	200
PLAISIR DE LIRE	80,00 €	80	80
BASKET CLUB	150,00 €	150	150
DOJO PAYS ROCHOIS (11 enfants d'arenthon)	150,00 €	150	150
ASS. DONNEURS DE SANG	70,00 €	70	70
GYM PAYS ROCHOIS	Prêt salle	prêt salle	Prêt salle
CAF	150,00 €	150	150
ADMR	1 633,00 €	1 633	1 633
AUTRES		150	
Foyer SAVOYARD A PARIS	50,00 €	0	0
Maison familiale de Bonne (2 élèves)		50	50
De l'Ombre à la Lumière		50	50
Prévention Routière (projet pédagogique av les écoles)		50	50
Nous aussi (1 enfant)		50	50
TOTAL GENERAL	6 883,00 €	7 833,00 €	7 833,00 €
Total Budgétisé	7 500,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Le conseil municipal, Après avoir comparé les résultats de l'Ordonnateur et ceux du comptable qui sont conformes et identiques, l'affectation de résultat 2008 ayant été décidée, les projets d'investissement ont également été présentés, Les taux d'imposition et les subventions aux associations ont été votés,

Il peut être procédé au vote du budget primitif.

Le Conseil Municipal

APPROUVE le projet de budget primitif 2009 à l'unanimité pour les montants suivants :

SECTION INVESTISSEMENT : 2 233 518,11€

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 274 707,54€

Les recettes et les dépenses sont équilibrées.

RAPPORT CHAQUE COMMISSION

Commission Fossés-Voirie-Sécurité :

Chemin des Sablons : les travaux sont en cours.

Passerelle Arve : les tabliers sont mis. Les pièces rapportées sont soudées. Les dalles seront posées ensuite. Le tout sera livré fin juin.

SM3A : dix lacs seront analysés avec des prélèvements de poissons pour évaluer la pollution. 6000 à 7000 euros sont nécessaires pour chaque lac.

Le rapport des autres commissions sera fait lors du prochain conseil municipal vu l'heure tardive du fait du vote du budget.

Séance du Conseil Municipal du 27 avril 2009

Etaient présents : MM. A. VELLUZ, M. MOLINA, MOLLIRAMOENNE, J. BOEX, J. BROUARD, N. TARDIF, P. ROUSSEAU

Mmes M. VIGNE, A. COLLOMB, C. BOEX, M. MARCAULT, J. FREMEAUX, C. COUDURIER, A.C. MOUCHET

Absents excusés : M. B. MOREL (procuration donnée à M. le Maire)

Secrétaire de séance : Mme THABUIS L.

SEANCE

APPROBATION du compte rendu du cm du 23 mars 2009.

Madame C. COUDURIER souhaite apporter une précision sur le vote relatif à l'augmentation des quatre taxes et demande de rajouter le paragraphe suivant :

« Mmes MARCAULT, MOUCHET, COUDURIER et BOEX (par procuration) et Mrs MOREL et BROUARD indiquent leur désaccord quant à l'augmentation de ces taxes. Ils estiment que compte tenu de la conjoncture actuelle et de la difficulté que risque d'éprouver de plus en plus de ménages aux revenus modestes, ce n'est pas le moment d'alourdir encore leurs charges. L'augmentation du total des impôts locaux risque d'être importante si l'on additionne la hausse des bases et les augmentations des autres organismes. De plus, le budget communal pourrait demeurer équilibré sans cette augmentation qui n'est là que pour constituer une « réserve » pour les années futures. En conséquence, ces six personnes votent contre cette augmentation. »

Mme COUDURIER souhaite, également, préciser pourquoi les jeunes d'Arenthon n'ont pas eu de subvention cette année : ceux-ci n'ont pas fourni, dans les délais de rigueur, les documents demandés.

Précision apportée par M. le Maire : l'augmentation des taux de 3 % correspond à une augmentation de 12 051,52 € de notre produit fiscal soit 10,30 € an et par habitant (population INSEE : 1 168 habitants).

Démission de Mme A.C. MOUCHET

Monsieur le Maire remercie chaleureusement Madame Anne-Catherine MOUCHET pour son travail effectué au sein du Conseil Municipal. A son tour, Mme MOUCHET remercie tout le Conseil Municipal de sa compréhension et du plaisir à travailler avec tous les membres. Elle offre le verre de l'amitié à l'issue de la séance.

M. le Maire souhaite nommer, lors du prochain conseil, les personnes qui la remplaceront dans les différentes commissions.

URBANISME

La commission du 16 avril 2009 : donne un avis favorable aux :

Certificats Urbanisme :

Maître Y. GARNIER CU information – 14 Chemin du Brachouet

Demandes de Déclaration Préalable :

M. POIRIER Philippe Pose de panneaux photovoltaïques
M. NASRI Fabrice Piscine
M. FLOQUET Michaël Abri pour stockage – aliment pour bétail
M. FLOQUET Michaël Abri bois (bureau exploitation agricole)
M. GERMIC Atif Modification façade habitation : deux fenêtres
M. JORDAO Luis Clôture

(M. MOENNE signale à la commission urbanisme qu'il existe un passage entre les deux terrains pour les bêtes ou autres – à contrôler afin que la clôture ne gêne pas ce passage)

M. PORETTI Gérard Véranda
M. AGOUTIN Georges Clôture
M. NEGRE Franck Clôture

Permis de construire :

M. SOUCHET Michel Garage
M. TISSOT Georges Abri voitures
SCI CLUZ 2008 Réaménagement d'un bâtiment existant avec changement de destination partielle + réalisation d'un garage

(Une réserve est émise par la Commission Urbanisme pour manque de visibilité sur la sortie du CD 19 ; en attente de réponse du Conseil Général)

DELIBERATIONS

ENQUETE PUBLIQUE – INSTALLATION CLASSEE EXPLOITATION D'UNE CHAUDIERE FONCTIONNANT AU BIOGAZ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ARENTHON

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que l'Arrêté Préfectoral

N°. 2009-37, en date du 3 mars 2009, a prescrit l'ouverture dans notre Commune, d'une enquête publique d'une durée d'un mois, sur la demande d'autorisation, au titre des Installations Classées, présentée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Rochois en vue de l'exploitation d'une chaudière, fonctionnant au biogaz, sur le territoire de la Commune d'Arenthon. Monsieur le Maire indique au Conseil que ce dernier est appelé à donner son avis sur ce projet, et ce, conformément à l'article 8 de l'Arrêté Préfectoral ci-dessus mentionné et conformément aux dispositions de l'article 8 du décret du 21 septembre 1977.

Le Conseil Municipal,
après délibération,
à l'unanimité

EMET un avis favorable

PRESCRIPTIONS – REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - CONSULTATION DES BUREAUX D'ETUDES

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Marchés Publics,
VU la délibération du 9 février 2009 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et le lancement de la consultation des bureaux d'études,
VU le rapport d'analyse des offres,
CONSIDERANT que :

Suite à la parution d'un avis d'appel public à la concurrence dans le journal « Le Dauphiné Libéré » en date des 12 février et 16 février 2009, pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme, il a été reçu en Mairie cinq candidatures.

Après dépouillement et analyse des offres, au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, le choix s'est porté sur le Cabinet: Cabinet J. ESPARGILIERE – Urbanisme Paysage Environnement
demeurant à 12 rue du Général de Castelnau – 67000 STRASBOURG

pour un montant de 24 450,00 HT 29 242,20 TTC
Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce choix et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec le candidat retenu.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à une voix contre,
9 voix pour,
5 abstentions

- APPROUVE le choix du cabinet J. ESPARGILIERE dans les conditions présentées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec le candidat retenu pour un montant de 29 242,20 euros TTC.

Le vote s'est déroulé comme suit :

- cinq membres du conseil (Mmes MARCAULT, COLLOMB, FREMEAUX et MOUCHET, M. TARDIF) se sont abstenus car ils n'ont pas pu assister à la présentation des candidats
- une personne (Mme COUDURIER) a voté contre car elle souhaitait choisir le Cabinet Fabre,
- les autres membres du conseil municipal votent pour le Bureau de M. ESPARGILIERE.

REVISION LOYER APPARTEMENT ECOLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, selon délibération N°. 45, en date du 7 juillet 1999, le Conseil avait approuvé la mise en location, à un particulier, de l'appartement laissé vacant suite au départ de l'instituteur en juin 1998.

Monsieur le Maire indique au conseil que Madame Marie-Noëlle GUITTET, employée auprès de la Collectivité, responsable du service de la restauration scolaire, a remplacé Mademoiselle Nathalie BIBOLLET, et ce, à compter du premier avril dernier.

Monsieur le Maire rappelle également aux membres de l'assemblée que le montant de la location de cet appartement avait été fixé à la somme de TROIS CENT SOIXANTE SIX euros (366.- €) par mois, pour la période du premier juillet 2008 au 30 juin 2009.

Le Conseil, après délibération,

A l'unanimité

DECIDE de fixer le montant de la location, pour la période du premier avril 2009 au 31 mars 2010, à la somme de TROIS CENT SOIXANTE SIX euros (366.- €) par mois.

PROPOSE également de fixer une provision mensuelle pour charges à savoir SOIXANTE DIX euros (70.- €) pour les dépenses de chauffage

TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT – DEMANDE DE REMISE DES PENALITES DE RETARD

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la requête, émanant de Madame Irène JACQUET, domiciliée en résidence secondaire à Arenthon, relative à une demande de remise de pénalités de retard du paiement de la taxe locale d'équipement concernant une déclaration de travaux, enregistrée sous le numéro 74.018.05.C.0038.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en application du décret N°. 96 628 du 15 juillet 1996, l'assemblée délibérante de notre Collectivité peut accorder la remise gracieuse des pénalités pour retard sur proposition du comptable chargé du recouvrement.

Il indique que la Trésorerie de Rumilly a donné un avis favorable à cette demande car le courrier avait été adressé à l'intéressée à sa résidence secondaire. Madame JACQUET n'a pas reçu la correspondance dans les délais impartis d'où le retard pour le paiement exigé.

Comptes rendus

Le Conseil, après délibération,
A l'unanimité,
DONNE un avis favorable à la demande de remise des pénalités de retard mentionnée ci-dessus.

REHABILITATION DE LA CURE – AVENANT N° 3 – DIMINUTION MONTANT INITIAL DU MARCHÉ

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante l'avenant concernant le mémoire modificatif présenté par l'architecte suite à la modification du montant initial du marché. En effet, deux cuves à fioul d'une contenance respective de 8 000 et 3 000 litres avaient été décidées en premier lieu. Cependant, l'option d'une cuve de 10 000 litres a été retenue au final. Ce qui diminue le marché initial comme suit:

N°LOT et Entreprise	Montant initial du marché	Avenant HT	Montant final	Variation
DETEC/LOT 17	126 016,70	-2 310,00	123 706,70	-1.83 %

La commission d'appel d'offre, réunie le 9 avril 2009 a approuvé le présent avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ADOpte le projet d'avenant diminutif N° 3 pour un montant de total de: - 2 310,00€HT.

PREND ACTE du nouveau montant du marché: 123 706,70€

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes à venir concernant le présent avenant.

REHABILITATION DE LA CURE – AVENANT N° 4 – Aménagement d'un Châssis

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante l'avenant concernant le mémoire modificatif présenté par l'architecte concernant l'installation d'un châssis suite à la création de la verrière. Le montant du marché initial est modifié comme suit:

N°LOT et Entreprise	Montant initial du marché	Avenant HT	Montant final	Variation
ROUX/LOT 9	13 380,00€	+375,00 €	13 755,00€	2.80 %
MOREL /LOT 1083	568,50€	+5 448,00€	89 016,50€	6.52 %

La commission d'appel d'offre, réunie le 9 avril 2009 a approuvé le présent avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le projet d'avenant modificatif pour un montant de:

Sté ROUX: +375,00 €

Sté MOREL: +5 448,00€

PREND ACTE du nouveau montant du marché:

Sté ROUX: 13 755,00€

Sté MOREL: 89 016,50€

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes à venir concernant le présent avenant.

ABROGATION DE LA REGIE DE RECETTES – PORTAGE REPAS POUR PERSONNES AGEES – COMPETENCE TRANSFEREE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'une régie de recettes pour le portage de repas à domicile pour personnes âgées avait été créée selon délibération N° 57 en date du 30 juin 2008.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le service mentionné, ci-dessus, est de la compétence du Centre Communal d'Action Sociale et que la gestion concernée doit lui être transférée.

La régie établie au nom de la Commune, par conséquent, doit être abrogée.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

A l'unanimité,

ACCEPTE l'abrogation, au 31 mars 2009, de la régie de recettes créée en date du 30 juin 2008 par la Commune.

PREND NOTE que la régie de recettes pour la gestion du portage de repas à domicile pour personnes âgées est de la compétence du Centre Communal d'Action Sociale, et ce, à compter du premier avril 2009.

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire expose l'avis de la commission des finances qui propose l'attribution d'une subvention afin d'équilibrer le budget du CCAS de CAS €

Vu l'ouverture de crédit du compte 65738 au budget communal 2009, il propose d'attribuer une subvention de 3 705,56 € et

d'imputer les sommes relatives à cette subvention à l'article budgétaire 657362 (Etablissement et service rattachés- CCAS) à de la section de fonctionnement. Il sera procédé prochainement aux modifications budgétaires nécessaires à cette opération.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

A l'unanimité

APPROUVE

La décision mentionnée, ci-dessus.

DELEGATION GENERALE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée.

Il rappelle au Conseil que selon délibération N°. 28, en date du 2 avril 2008, certaines délégations lui avaient été données.

Monsieur le Maire propose la possibilité d'une délégation pour ester en justice.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Maire,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire une des délégations prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE:

A l'unanimité

Que Monsieur le Maire est autorisé, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article mentionné ci-dessus, et pour la durée de son mandat:

A ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la Commune d'Arenthon.

SUBVENTION ACCORDEE POUR VOYAGE SCOLAIRE – MODALITES

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil Municipal, en séance du 2 mars dernier, avait décidé d'octroyer pour chaque demande d'aide financière, émanant d'un établissement scolaire, pour un voyage culturel ou linguistique, la somme de CINQ euros par enfant et par jour.

Monsieur le Maire indique au Conseil que le Collège de PINCHAT à Carouge (Suisse) sollicite une subvention pour une sortie scolaire de deux jours pour un élève domicilié à Arenthon.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer un minimum de jours pour l'octroi de la subvention accordée dans le cadre d'un voyage scolaire.

Le Conseil Municipal,

après discussion,

à l'unanimité

DEFINIT les conditions à retenir pour l'octroi d'une subvention accordée pour un voyage scolaire, à savoir:

- CINQ euros par jour et par enfant
- Minimum de TROIS jours pour chaque sortie.

et ce, pour toute demande reçue lors de ce présent mandat.

COMMISSION TRAVAUX-BATIMENTS

Pour l'aide directe aux artisans et commerçants, il n'est pas possible, contrairement à ce qui avait été indiqué, d'actionner un FISAC communal du fait qu'il existe un FISAC Communauté de Communes. Dans ces conditions, la subvention donnée par l'état serait égale à celle que devrait apporter la Communauté de Communes et la Commune (à ce sujet aucune décision n'est prise à ce jour). Pour l'instant, les dossiers d'aides directes sont suspendus et les artisans ou commerçants, éventuellement, intéressés sont invités à prendre contact avec Mme DORIER, responsable FISAC auprès de la Communauté de Communes.

Travaux épicerie: il s'agit d'un bâtiment communal. Une aide de l'état est, donc, possible sans participation de la Communauté de Communes. En ce qui concerne les travaux de l'épicerie, un devis va être demandé à un bureau d'études d'aménagement des commerces.

M. ROUSSEAU a déjà contacté différents corps de métiers (électricien, peintre...) afin de voir les travaux à réaliser.

Suite aux dégâts des vestiaires du foot, le conseil municipal se pose la question d'installer des volets roulants permettant une meilleure sécurisation. Un devis est en attente.

La Cure: chauffage, plomberie, plaquiste: les travaux avancent normalement. Par contre, la pose de la charpente métallique n'est toujours pas réalisée (retard de trois mois)

COMMISSION FOSSES-VOIRIE-SECURITE

Sécurisation du Carrefour des Chars: après réunion avec la commission voirie du Conseil Général, nous attendons une

réponse de celle-ci.

Demande de subvention des Fonds Parlementaires : subvention possible pour 2010 mais les travaux ne peuvent commencer avant l'obtention de celle-ci.

Chemin des Sablons : il est demandé d'installer un panneau pour restriction de l'accès du type « interdit aux engins à moteur sauf engins agricoles »

Divers Travaux :

- Curage du bassin décanteur des Tattes. Les travaux ont été réalisés par la CCPR

- Curage du chemin Dumonal : les travaux sont finis.

- Chemin des Sablons : les travaux sont également terminés.

- Bouchage des fissures par la Société Eiffage – parking en face de l'Auberge : travaux en cours.

- Chemin Chez Nabeau : Un devis de 36 500 € a été émis par Eiffage. Les travaux seront réalisés plutôt à l'automne afin de faciliter le travail des agriculteurs riverains. Actuellement, le syndicat d'Eau fait des travaux : changement de la colonne d'eau et déplacement d'une borne incendie.

Nouveaux Travaux à réaliser :

- Curage fossé chemin des peupliers : une demande d'autorisation sera faite à la DDEA (M. BUNZ). Reprise du busage par la commune.

- Sortie lotissement des Vergers : manque de visibilité dû à une haie et au transformateur. Un avis a été demandé à ERDF afin d'étudier la possibilité de le déplacer. Réponse : le déplacement doit être effectué par le demandeur à ses frais

(montant : 60 000 € HT). Cette information sera discutée avec la Commission voirie du Conseil Général.

Une réunion avec le Cabinet Uguet est programmée pour le mercredi 13 Mai à 18 h 00 afin de faire le point sur les travaux en cours et à réaliser.

Mme FREMEAUX demande la parole afin de poser la question de la sécurisation de route qui va de Bourg de Feu vers « chez Naville » ; il n'existe pas de trottoir ou « d'espace » de sécurité. M. le Maire répond qu'un aménagement est prévu et sera discuté lors de la réunion du 13 Mai avec le Cabinet Uguet.

Le même cas se présente vers le cimetière. Ce projet sera aussi à discuter.

Mme FREMEAUX demande si un miroir à la sortie de l'immeuble serait envisageable. Cela n'est pas possible.

Mme FREMEAUX demande si un aménagement est prévu jusqu'au village. Pas pour l'instant.

Suite aux différentes interventions des membres du Conseil Municipal sur la sécurité dans le village, M. le Maire demande si le conseil approuve l'achat d'un panneau indicateur de vitesse (discussion déjà évoquée lors de précédents conseils) dont le prix est de 3 455 € TTC (avec module de statistiques). Approbation à l'unanimité. Il est demandé à M. TARDIF d'intervenir pour la mise en route du logiciel correspondant.

Panneau direction La Roche : à demander à la commission voirie du Conseil Général.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Chemin de la Pierre au Serpent : curage du fossé réalisé.

Effondrement des berges du Foron : une rencontre avec un bureau d'étude aura lieu ce mardi 28 avril afin de constater les dégâts. Une étude et un devis sur les travaux à réaliser seront demandés. Suite à la rencontre avec des représentants de la voirie et du Conseil Général pour l'érosion de la berge, une subvention de 50 % pour l'étude devrait nous être accordée.

Embâcles du Foron : une rencontre entre M. « BUNZ » de la DDEA, M. LIERMIER, M. Claude MOENNE et M. le Maire a eu lieu sur le terrain. Suite aux discussions, il se pourrait que M. LIERMIER donne son accord pour faire les travaux de nettoyage du Foron. Un courrier de M. BUNZ donnant la marche à suivre devrait être fait.

M. BUNZ doit rencontrer l'ONF pour discuter des travaux.

Accord du Conseil Municipal concernant l'utilisation des terrains de la Société « Rosset Sarl Drague (FAMY) » au lieu dit « La Papéterie » dont les activités prévues sont les suivantes : concassage et stockage de matériaux issus de travaux de démolition de bâtiments en vue de les recycler.

COMMISSION ECOLE ET PERISCOLAIRE

Conseil d'école du 20 mars 2009

Résumé des principaux points : 101 enfants inscrits. L'enseignante spécialisée va rester à Arenthon. 2629 € de commande de petit matériel.

L'école organise une journée Népal avec différentes activités (conférence, dialogue via internet avec une classe de

Kathmandu, diffusion de DVD).

Tout le Conseil Municipal est convié à cette journée.

Mme F. CHAMOUX propose de faire venir un intervenant Népalais (musicien). Une demande financière de 250 € est demandée. Le Conseil Municipal refuse cette demande pour différentes raisons :

- faire venir un musicien de New York pour une journée paraît exagéré,

- ce serait contraire à l'esprit même de la Fondation B. Chamoux,

- le programme de la journée est déjà très riche.

COMMISSION ANIMATION-COMMUNICATION-INFORMATION

- Réalisation d'un site internet : réflexion en cours.

- Bulletin municipal : rappel, tous les articles doivent parvenir à M. MOREL avant le 15 Mai, dernier délai.

- Plaquette papier : présentation par Mme COUDURIER pour d'éventuelles commentaires. Celle-ci sera distribuée, si possible, avec le prochain bulletin.

COMMISSION JEUNESSE SPORTS ET CULTURE

La commission décide d'organiser deux ou trois jours au mois de Juillet de « découverte » de différents sports aux jeunes de 12 à 18 ans.

Les dates retenues seraient les 16, 17, 18 juillet.

Il serait proposé du tir à l'arc, du hand ball, du VTT, du basket, de la gymnastique, du BMX...

La commission propose de contacter les jeunes de Scientrier. Mme le Maire de Scientrier est tout à fait ouverte à ce projet.

Il est fait appel aux bonnes volontés pour l'organisation de ces journées.

SYNDICAT : EAU (Arenthon et Saint Pierre)

Deux devis ont été demandés pour refaire la colonne d'eau Chemin de Nabeau.

Une étude de l'état du réseau a été réalisée ; Peu de fuites ont été constatées. Une analyse plus complète du rendement va être faite.

Etablissement d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour le Bassin versant de l'Arve (SAGE)

Un dossier préliminaire est disponible en mairie pour consultation. Le SAGE veille à préserver au maximum les potentialités des écosystèmes, à rationaliser l'utilisation des ressources naturelles, à minimiser les impacts des usages et à inscrire dans une démarche économique globale.

Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal pour avis.

COMMISSION SOCIALE

Création d'une MARPA : suite à la réunion pour le schéma gérontologique, un courrier a été envoyé à Mme PESENTI afin de lui renouveler notre réflexion. Une réponse est attendue.

Fête des mères : maintien de la distribution des roses.

Les personnes voulant faire la distribution devront se présenter le vendredi 5 juin à 18 heures à la Mairie pour retirer les fleurs.

Repas des anciens : la date du 17 mai 2009 est reportée à l'automne en raison de la fermeture de l'auberge.

QUESTIONS DIVERSES

Rencontre avec les agriculteurs de l'association « Arve Faucigny Agriculture » : discussion au sujet de l'aménagement de la sortie de la zone artisanale de la commune de Cornier qui se ferait par une route passant dans le hameau de Publet et rejoignant la ZI de Chevilly ; M. le Maire et ses Adjointes ne s'opposent pas à ce projet mais ne souhaitent pas participer financièrement à celui-ci. Une réunion Commission Voirie est prévue à cet effet : le mercredi 6 Mai à 20 h 00.

Entreprise Chatel : une réunion de travail est prévue le lundi 8 juin à 19 heures pour tout le Conseil. L'ordre du jour est le suivant : établissement d'un diagnostic du réseau communal ; économie d'énergie en éclairage public.

Elections Européennes du 7 juin 2009

- Prévoir les permanences pour la tenue du bureau (scrutin ouvert de 8 heures à 18 heures)

- Réponse souhaitée pour le conseil du 02 juin prochain.

- Permanence de deux heures.

Au nom du comité des Fêtes, Monsieur Pierre ROUSSEAU, demande si la mairie peut offrir l'apéritif de bienvenue aux Charentais qui viennent à l'occasion de la Fête de la R'Bioll, le 10 mai 2009. Le conseil municipal approuve cette idée.

Melle COLLOMB nous rapporte une question posée par un habitant quant aux arbres, situés route des Arculinges, qui débordent sur la route. L'élagage doit être fait par les propriétaires.

Etat civil - du 20 décembre 2008 au 30 juin 2009

Naissances:



PEPIN Lucas

Né le 22 décembre 2008 à AMBILLY
Fils de PEPIN David
et de WILLERY Edwige
Domiciliés : 553 route de Reignier

CHENAL Hugo, Joseph, Loïc

Né le 25 mars 2009 à GENEVE (Suisse)
Fils de CHENAL Lionel
et de HUMBERT Myriam
Domiciliés : 153 chemin de la Tour

BONNEVILLE Noah, Jean-Paul, Claude

Né le 26 février 2009 à AMBILLY
Fils de BONNEVILLE Séverin
et de GAUD Karine
Domiciliés : 321 route de Fessy

PECHE Emma, Jill, Danièle

Née le 15 avril 2009 à AMBILLY
Fille de PECHE Nicolas
et de SAVOURAT Maude
Domiciliés : 12 lotissement Le Pré de Berny

DURAND June, Lily, Norah

Née le 12 Mai 2009 à METZ TESSY
Fille de DURAND Aurélien
et de MARIE Yolaine
Domiciliés : 95 route de Chevilly

SARREBOUBEE Mathéo

Né le 13 mars 2009 à SAINT JULIEN EN GNEVOIS
Fils de SARREBOUBEE Cédric
et de DECARROUX Emilie
Domiciliés : 107 impasse de la Vieille Maison

DUNAND Rémi, Fabien, Gérard

Né le 24 mai 2009 à AMBILLY
Fils de DUNAND Benoît
et de TRABICHET Gaëlle
Domiciliés : 1082 route des Arculinges

RIGAL Noah

Né le 24 mars 2009 à SALLANCHES
Fils de RIGAL Fernand
et de SAVARD Audrey
Domiciliés : 2885, Route de Bonneville

BOURGEOIS Quentin

Né le 27 mai 2009 à METZ-TESSY
Fils de BOURGEOIS Vincent
et de DUMONT Céline
Domiciliés : 76 Lotissement de Challande



Mariage:

MARTIN Maxime, Aurélien et **FREITAS DA SILVA PINHO Véra, Lucia**
Le 16 Mai 2009 à Arenthon

TRAN Anthony et **RAMOS ALVES Elisète**
Le 6 Juin 2009 à Arenthon

Décès:

VAUDEY Jean-Pierre, Marius

le 5 janvier 2009 à Arenthon

MONTESSUIT Raymonde, Elisa veuve ROSNOBLET

le 27 janvier 2009 à La Roche sur Foron

BURNIER FRAMBORET René

le 12 mars 2009 à Annemasse

ROULLEAU Lucienne née ROSNOBLET

le 6 mai 2009 à Metz-Tessy

Il est à noter que pour les enfants dont les parents ne sont pas mariés, ces derniers doivent demander à la Mairie du lieu de naissance que soit transmis auprès de nos services l'avis de mention relatif à la naissance de l'enfant concerné; à défaut, l'inscription auprès des tables annuelles et décennales de notre Commune ainsi que la parution dans le bulletin municipal ne seront pas possibles.

